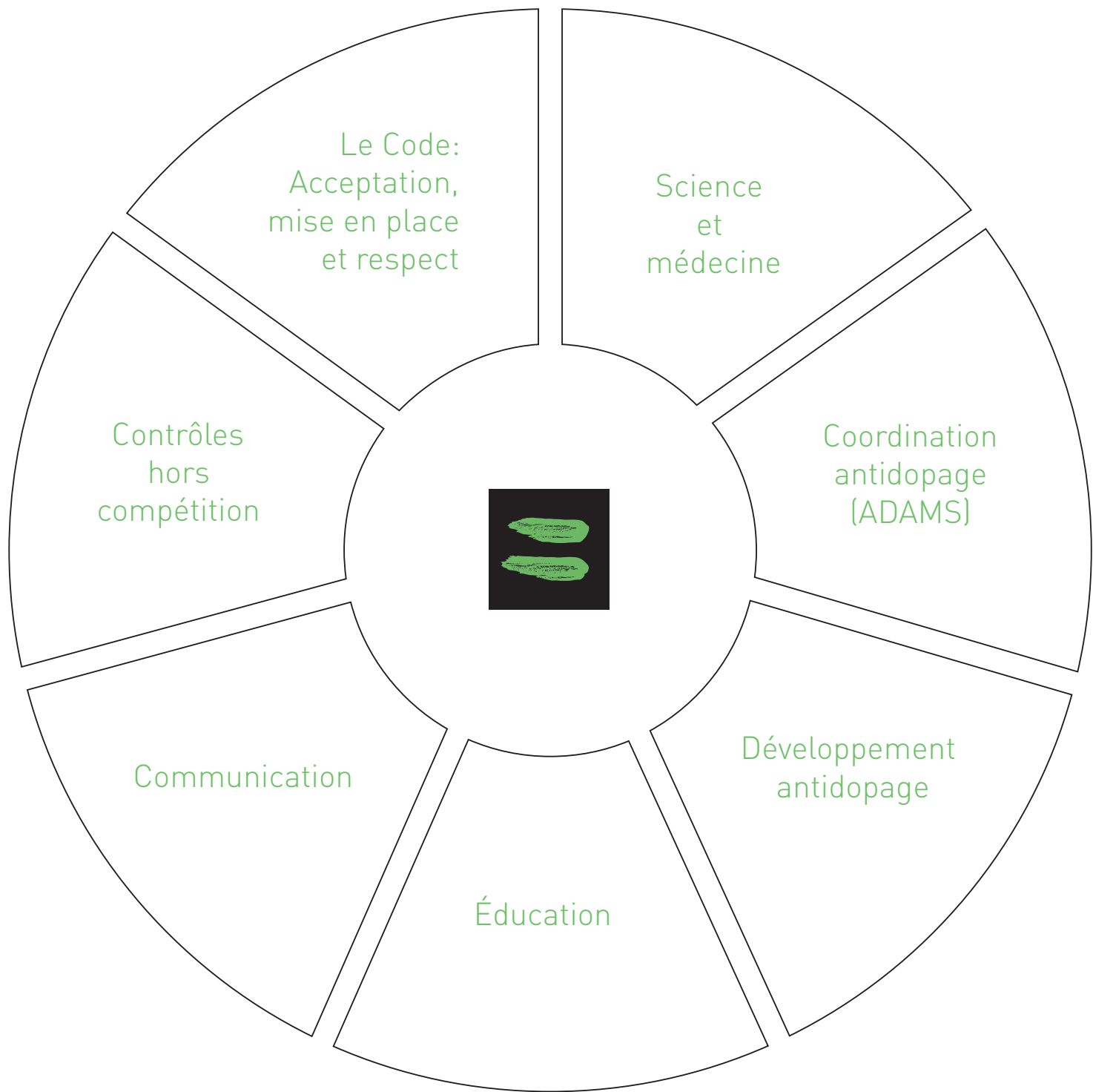




■ Mission, vision et priorités de l'AMA	3
■ Comité exécutif et Conseil de fondation de l'AMA	5
■ Message du Président	9
■ Message du Directeur Général	11
■ Acceptation, mise en place et respect du Code	13
■ Science et médecine	14
■ Coordination antidopage	15
■ Développement antidopage	17
■ Éducation	18
■ Communication	19
■ Contrôles hors compétition	20
■ Rapport opérationnel	22
■ Finances	24
■ Bureaux de l'AMA dans le monde	40



Rapport Annuel 2005



Le Code:
Acceptation,
mise en place
et respect

Science
et
médecine

Coordination
antidopage
(ADAMS)

Développement
antidopage

Éducation

Communication

Contrôles
hors
compétition

Mission

L'Agence mondiale antidopage (AMA) est l'organisation internationale indépendante créée en 1999 pour promouvoir, coordonner et superviser la lutte contre le dopage dans le sport sous toutes ses formes.

Composée et financée à parts égales par le Mouvement sportif et les gouvernements, l'AMA a coordonné le développement et la mise en place du Code mondial antidopage (le Code), le document harmonisant les règles liées au dopage dans tous les sports et tous les pays.

Vision

L'AMA vise à encourager une culture du sport exempte de dopage.

Priorités

L'AMA concentre ses efforts dans plusieurs domaines d'activités émanant des responsabilités qui lui sont conférées par le Code mondial antidopage. Cette palette d'activités démontre l'importance d'une approche globale de la lutte contre le dopage dans le sport.

Acceptation, mise en place et respect du Code : faciliter l'acceptation du Code et de ses principes par les sports et les gouvernements, afin d'assurer une approche harmonisée de la lutte contre le dopage dans tous les sports et tous les pays; superviser la mise en place et le respect du Code; travailler à une gestion cohérente des résultats.

Science et médecine : promouvoir la recherche globale pour identifier et détecter les substances et méthodes interdites; préparer et réviser la Liste annuelle des substances et méthodes interdites; accréditer les laboratoires antidopage dans le monde; superviser les autorisations d'usage à des fins thérapeutiques accordées par les partenaires.

Coordination antidopage : développer et maintenir le Système d'administration et de gestion antidopage (ADAMS), la banque de données basée sur Internet aidant les différents acteurs de la lutte contre le dopage à coordonner leurs activités antidopage et à respecter le Code.

Développement antidopage : faciliter la création d'organisations régionales antidopage en réunissant des pays dans des régions sans programmes antidopage développés ou établis, afin qu'ils mettent en commun leurs ressources pour développer des programmes de contrôle du dopage et d'éducation.

Éducation : mener et coordonner des programmes d'éducation et de sensibilisation efficaces, et aider les partenaires dans leur mise en place de programmes d'éducation antidopage.

Communication : contribuer à une bonne compréhension de l'approche harmonisée de la lutte contre le dopage dans le sport et des initiatives de l'AMA, en ciblant des groupes de partenaires spécifiques tels que les sportifs et les médias.

Contrôles hors compétition : travailler avec les partenaires pour les aider à remplir leurs responsabilités en matière de contrôles hors compétition sans préavis.

Ce que nous représentons

"**franc jeu**" est le slogan de l'AMA. Couplé au logo de l'AMA— le signe "égal" centré dans un carré noir—"franc jeu" exprime l'esprit universel du sport pratiqué naturellement, dans l'esprit des règles et sans artifices. Le signe "égal" évoque l'équité et la loyauté, alors que le carré représente les règles que tous les sportifs acceptent de respecter. Les couleurs de l'AMA ont également un sens: le noir évoque la neutralité et la couleur habituelle de l'arbitre, alors que le vert illustre la santé, la nature et la couleur traditionnelle des terrains de jeu.



**AGENCE
MONDIALE
ANTIDOPAGE**

franc jeu

Comité exécutif 2005 de l'AMA

PRÉSIDENT

M. Richard W. POUND, Q.C.
Membre du CIO
Canada

VICE-PRÉSIDENT

M. Brian MIKKELSEN
Ministre des Sports
Danemark

MOUVEMENT OLYMPIQUE

Représentant du CIO

Pr. Arne LJUNGVIST
Membre du CIO
Président de la commission médicale du CIO
Suède

Association des comités nationaux olympiques (ACNO)

Sir Craig REEDIE
Membre du CIO
Royaume-Uni

Association des fédérations internationales de sports olympiques d'été (ASOIF)

M. Mustapha LARFAOUI
Membre du CIO, président de la FINA (natation)
Algérie

Association générale des fédérations internationales de sports (AGFIS)

M. Gian Franco KASPER
Membre du CIO, président de la FIS (ski)
Suisse

Représentante de la commission des athlètes du CIO

Mme Rania Amr ELWANI
Membre du CIO
Commission des athlètes du CIO
Égypte

AUTORITÉS PUBLIQUES

Représentant des États membres de l'Union européenne

M. Jean-François LAMOUR
Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative
France

Représentant de l'Afrique

S.E. M. Makhenkesi Arnold STOFILÉ
Ministre des Sports
Afrique du Sud

Représentant des Amériques

M. Scott BURNS
Directeur adjoint de l'ONDCP (Bureau national de lutte contre les drogues aux États-Unis) pour les affaires étatiques et locales
États-Unis

Représentant de l'Asie

M. Hiroshi HASE
Ministre adjoint pour l'Éducation, la Culture, les Sports, la Science et la Technologie
Japon

Représentant de l'Océanie

Honorable Sénateur Rod KEMP
Ministre des Arts et du Sport
Australie

Conseil de Fondation 2005 de l'AMA

PRÉSIDENT

M. Richard W. POUND, Q.C.

VICE-PRÉSIDENT

M. Brian MIKKELSEN

MOUVEMENT OLYMPIQUE

Représentants du CIO

M. Willi KALTSCHMITT LUJAN
Membre du CIO
Membre de la commission de presse du CIO
Guatemala

Pr. Arne LJUNGVIST

Dr. Robin MITCHELL
Membre du CIO
Membre de la commission médicale du CIO
Président du CNO de Fidji
Fidji

Représentants de l'ACNO

Pr. Eduardo Henrique DE ROSE
Président de la commission médicale de l'Organisation panaméricaine des sports (ODEPA)
Brésil

Sir Craig REEDIE

M. Randhir SINGH
Membre du CIO
Inde

M. Richard YOUNG
Avocat, Holmes, Roberts & Owens
États-Unis

Représentants de l'ASOIF

Dr. Tamas AJAN
Membre du CIO, président de l'IWF (haltérophilie)
Hongrie

M. Mustapha LARFAOUI

Mr Francesco RICCI BITTI
Président de l'ITF (tennis)
Italie

Représentant de l'AGFIS

M. Gian Franco KASPER

Représentant de l'Association des fédérations internationales de sports olympiques d'hiver (AIOFW)

M. Anders BESSEBERG
Président de l'IBU (biathlon)
Norvège

Représentants de la commission des athlètes du CIO

Mme Charmaine CROOKS
Commission des athlètes du CIO
Canada

Mme Rania Amr ELWANI

M. Jari KURRI
Membre du CIO
Commission des athlètes du CIO
Finlande

Dr. Alexander POPOV
Membre du CIO
Commission des athlètes du CIO
Fédération russe

Représentant du Comité international paralympique (IPC)

Sir Phil CRAVEN
Président de l'IPC
Royaume-Uni

AUTORITÉS PUBLIQUES

Représentants des États membres de l'Union européenne

M. Richard CABORN
Ministre du Sport et du Tourisme
Royaume-Uni

M. Jeannot KRECKÉ

Ministre des Sports
Luxembourg
[Janvier-juin]

M. Karl SCHWEITZER

Secrétaire d'État, Sports
Autriche
[Juillet-décembre]

Représentants du Conseil de l'Europe

M. Vyacheslav FETISOV
Président du Comité d'État de la Fédération russe pour la culture physique et le sport
Fédération russe

M. George WALKER
Chef du Département des Sports,
Conseil de l'Europe
France

Représentants de l'Afrique

M. Yahia GUIDOUM
Ministre de la Jeunesse et des Sports
Algérie

Col. Musa MOHAMMED
Ministre des Sports et du Développement social
Nigeria
[Janvier-juin]

Dr. Saidu Samaila SAMBAWA
Ministre des Sports et du Développement social
Nigeria
[Juillet-décembre]

S.E. M. Makhenkesi Arnold STOFILÉ

Représentants des Amériques

M. Scott BURNS

M. Reginald FARLEY
Ministre de l'Éducation, des Affaires sociales et des Sports
Barbade

M. Stephen OWEN

Ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest et Ministre des Sports
Canada

M. Agnelo QUEIROZ

Président du Conseil sud-américain des sports (CONSUDE)
Brésil

Représentants de l'Asie

M. Yong-Nam CHO
Directeur général du Bureau des sports,
Ministère de la Culture et du Tourisme
République de Corée

M. Hiroshi HASE

Mme Datuk Azalina Othman SAID
Ministre de la Jeunesse et des Sports
Malaisie

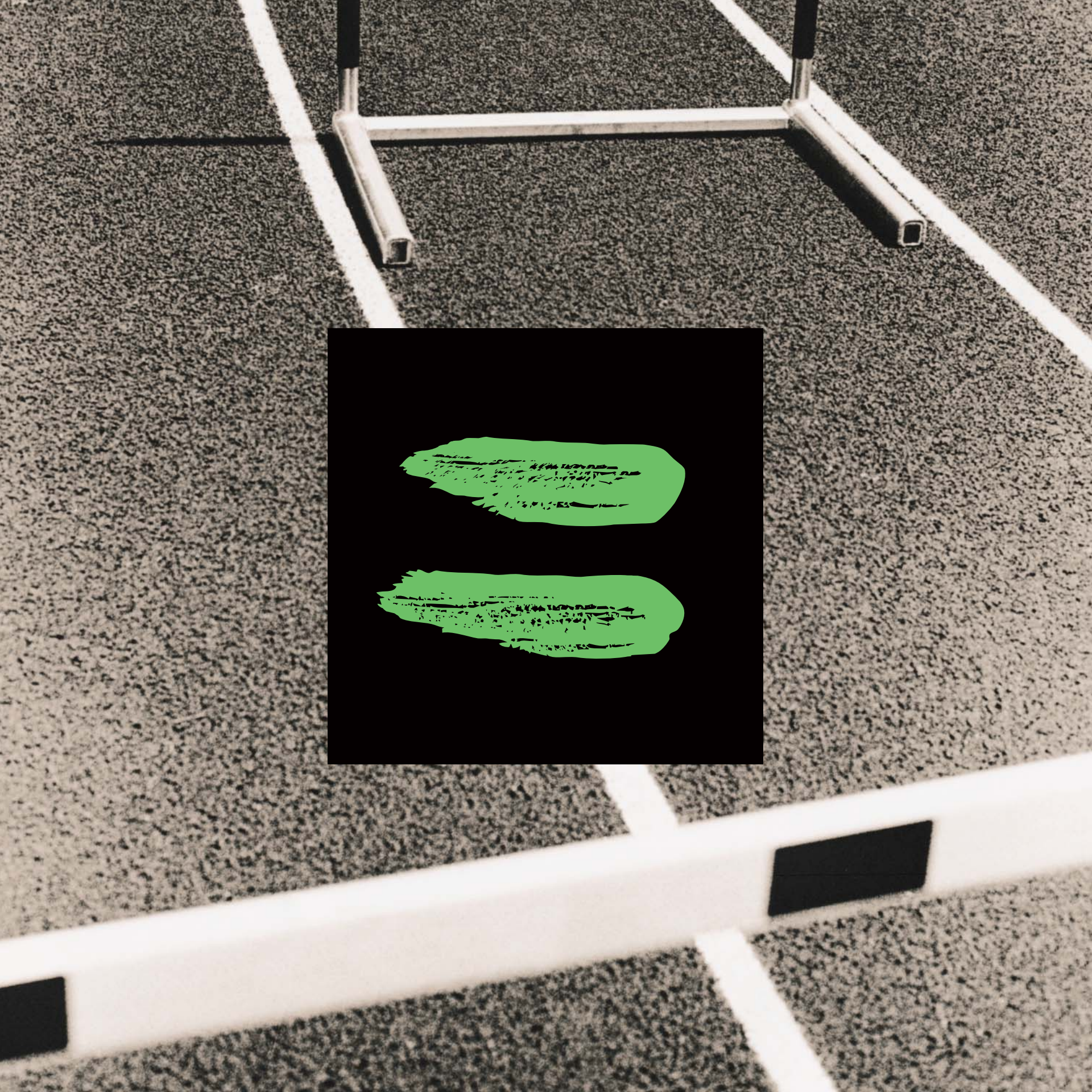
M. Duan SHIJIÉ

Vice-ministre, Administration générale d'État pour le Sport
Chine

Représentants de l'Océanie

Pr. David F. GERRARD
Président, Agence antidopage de Nouvelle-Zélande
Nouvelle-Zélande

Honorable Sénateur Rod KEMP



Nous devons continuer à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour remplir nos responsabilités envers les sportifs. Dans un sens moral, notre engagement reflète un devoir. En termes pratiques, il nous pousse à agir sans faiblir.





Richard W. Pound

Message du Président

Chers partenaires,

Cinq ans après le début du nouveau millénaire, la lutte contre le dopage dans le sport est en progrès constant, et la direction prise par l'Agence mondiale antidopage (AMA) est claire. En s'appuyant sur les efforts combinés des gouvernements et du Mouvement sportif, ainsi que sur le Code mondial antidopage, l'AMA continue de réaliser des avancées pour protéger le droit fondamental des sportifs de concourir dans un sport propre, pour promouvoir la santé et l'équité pour les sportifs du monde entier et pour attraper les tricheurs.

Quand bien même nous nous concentrons sur le futur, il est bon de nous rappeler tout ce qui a déjà été réalisé depuis la naissance de l'AMA il y a six ans—une naissance qui a créé une culture de partenariat vivace depuis lors dans l'organisation et dans le Mouvement antidopage en général.

Une grande partie du travail effectué jusqu'en 2005 a été consacré à développer le Code, à s'assurer de l'acceptation globale de ses principes, et à établir des standards internationaux pour sa mise en place et son respect. En l'an 2000, après avoir identifié le besoin d'un effort mondial concerté et coordonné pour éradiquer le dopage dans le sport, l'AMA a commencé à préparer le document de consensus qui allait devenir le Code. Trois ans plus tard, le Comité international olympique, toutes les grandes fédérations sportives et près de 80 gouvernements ont approuvé ce document. En 2004, les Jeux olympiques et paralympiques ont été les premiers à se dérouler selon les règles du Code. Enfin, 2005 a été la première année entièrement opérationnelle du Code—une étape significative dans l'histoire de la lutte contre le dopage.

En 2005, nous avons également franchi de nombreuses autres étapes importantes: l'adoption du premier traité universel contre le dopage dans le sport; la mise à disposition de sommes records pour la recherche scientifique; le lancement de la base de données antidopage et du programme de coordination ADAMS; l'expansion de programmes antidopage dans des régions sans programmes développés ou établis; l'établissement de l'AMA en Amérique latine; le lancement de symposiums sur l'éducation de l'AMA; la décision d'organiser une troisième conférence mondiale sur le dopage dans le sport en 2007; et la création d'un comité des sportifs de l'AMA. Vous pourrez trouver davantage d'informations sur ces accomplissements et sur les autres programmes de l'Agence dans les pages suivantes.

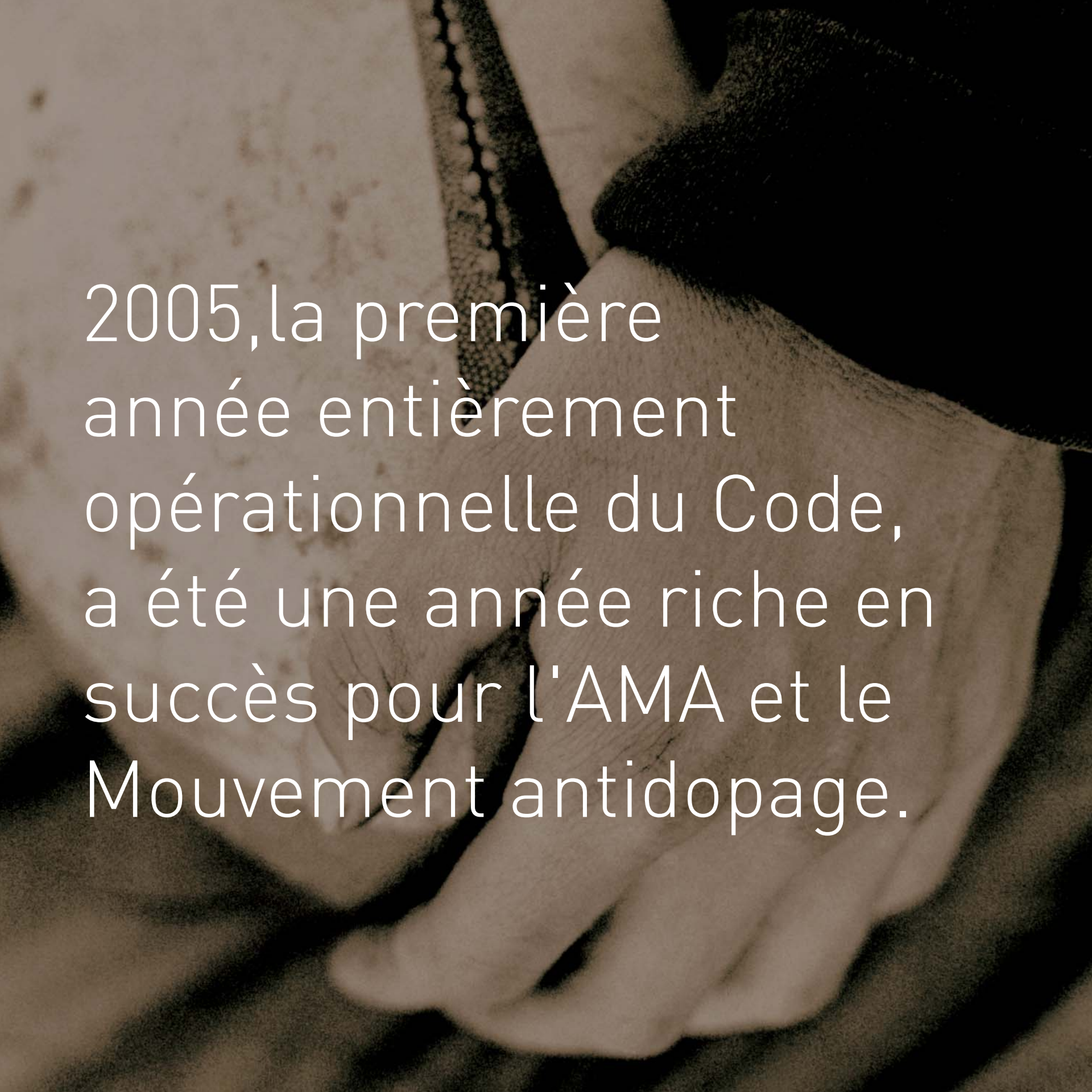
Nous avons accueilli avec grande satisfaction l'adoption unanime par 191 pays de la Convention internationale contre le dopage dans le sport, lors de la Conférence générale de l'UNESCO, le 19 octobre. Cette Convention permet notamment aux gouvernements d'aligner leurs lois et règlements nationaux sur le Code, harmonisant ainsi les législations et les règles sportives dans la lutte contre le dopage dans le sport. A la fin de 2005, 184 pays avaient signé la Déclaration de Copenhague, signalant leur volonté politique d'adopter le Code en ratifiant la Convention internationale. Nous nous réjouissons de l'entrée en vigueur de cette Convention et de sa ratification par tous les gouvernements en 2006.

L'une des grandes réalisations de 2005 a été la mise sur pied d'un Comité des sportifs de l'AMA, réunissant 13 sportifs internationaux et visant à faire entendre la voix des sportifs « propres » dans le cadre des programmes de l'AMA et des initiatives antidopage globales. Ce Comité s'est rapidement fait l'avocat des sportifs « propres », de ceux qui personnifient le « franc jeu » et veulent un terrain de jeu équitable pour tous. Depuis sa création, ses membres apportent leur contribution précieuse aux discussions, appelant par exemple à des sanctions plus sévères pour une première violation des règles antidopage, à l'instauration de pénalités à l'encontre des personnes encourageant des sportifs à se doper, ou recommandant une plus grande attention portée aux avantages pour les sportifs de concourir sans artifice.

L'objectif de créer un monde exempt de dopage dans le sport peut sembler éloigné. Mais atteindre ce but passe par ce simple engagement: nous devons continuer à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour remplir nos responsabilités envers les sportifs. Dans un sens moral, notre engagement reflète un devoir. En termes pratiques, il nous pousse à agir sans faiblir. Cela a été reconnu implicitement à la Conférence mondiale de 2003, qui a traduit des mots et des aspirations en objectifs concrets dans le cadre du Code, puis de la Convention de l'UNESCO—deux instruments par lesquels les responsables sportifs et gouvernementaux ont accepté d'être liés.

Les succès de 2005 nous ont rapprochés de notre objectif. Ces réalisations sont une récompense pour le dévouement et le travail extraordinaires des partenaires dans le monde entier, ainsi que pour le soutien offert par l'équipe de l'AMA. Je remercie de tout cœur tous ceux d'entre vous qui ont joué un rôle dans ces avancées.

Richard W. Pound
Président



2005, la première
année entièrement
opérationnelle du Code,
a été une année riche en
succès pour l'AMA et le
Mouvement antidopage.



David Howman

Message du Directeur Général

Chers partenaires,

L'année 2005, la première année entièrement opérationnelle du Code, a été une année riche en succès pour l'AMA et le Mouvement antidopage.

Dans notre rôle de gardiens du Code mondial antidopage, nous avons activement supervisé son adoption, sa mise en place et son respect, et fait en sorte que l'intégrité et l'harmonisation recherchées par nos partenaires dans la lutte contre le dopage depuis l'adoption du Code en 2003 soient préservées. Notre succès dans ce domaine est mis en évidence par la jurisprudence de plus en plus importante soutenant le Code et ses principes.

Nous avons également poursuivi notre engagement en matière de recherche scientifique, de développement de nouvelles méthodes de détection et de perfectionnement des méthodes actuelles. Nous avons investi la somme record de 6,8 millions USD dans la recherche scientifique antidopage, la somme totale de nos engagements dans ce domaine depuis 2001 s'élevant désormais à plus de 28 millions USD. Nous avons par ailleurs organisé, en collaboration avec la Confédération suédoise des sports et l'Institut Karolinska, un deuxième symposium sur le dopage génétique.

2005 a aussi été l'année des premières.

Afin de remplir nos responsabilités en terme de coordination antidopage, nous avons développé, puis lancé ADAMS, le système de gestion et la banque de données basés sur Internet permettant aux partenaires de respecter le Code. Désormais, les différents acteurs de la lutte contre le dopage—notamment les sportifs fournissant des informations sur leur localisation, les organisations antidopage réalisant les contrôles et gérant les résultats, et les laboratoires rapportant des résultats d'analyses—peuvent coordonner les informations au sein d'un système sécuritaire unique.

En matière d'éducation, nous avons lancé un programme de symposiums organisés dans des régions clés du monde et destinés à initier, faciliter et renforcer des programmes d'éducation dans les pays participants. Nous avons également lancé un programme de recherche en sciences sociales afin de

mieux connaître les motivations du dopage et d'obtenir des informations favorisant la mise en place de stratégies de prévention efficaces.

Nous avons ouvert un bureau régional en Amérique latine, basé à Montevideo (Uruguay). Cette présence dans cette région importante nous permet de travailler en collaboration avec les gouvernements et le Mouvement sportif pour sensibiliser les divers partenaires aux dangers et aux conséquences du dopage et pour faciliter la mise en place et le respect du Code.

Notre programme de développement a réalisé des avancées significatives en 2005, en réunissant divers partenaires pour établir des organisations régionales antidopage (ORAD) dans des régions du monde sans programmes antidopage développés ou établis. Des ORAD ont ainsi été mises en place en Amérique centrale, dans les Caraïbes, dans les États du Golfe, en Océanie et en Afrique Zone V.

Dans toutes ces activités, nous ne perdons jamais de vue nos « clients » principaux: les sportifs « propres ». Grâce à la mise en place de notre Comité des sportifs, dont les membres nous font profiter de leur expérience et de leurs conseils, ceux-ci sont de plus en plus présents dans la lutte contre le dopage. Notre programme de sensibilisation des sportifs a été également extrêmement actif cette année, en participant aux Jeux méditerranéens, aux championnats du monde de natation et d'athlétisme, ainsi qu'aux Jeux de la Francophonie. En nous appuyant sur le succès de notre programme de sensibilisation, nous avons développé un modèle de sensibilisation des sportifs, afin de permettre à nos partenaires de mettre en place leur propre programme, adapté à leur sport, à leur pays et à leurs sportifs.

Je désire profiter de cette occasion pour remercier tous nos partenaires pour leur précieuse contribution à la lutte contre le dopage. Nous n'aurions pas pu réaliser nos multiples tâches sans leur extraordinaire engagement. Je tiens, enfin, à remercier chaleureusement toute l'équipe de l'AMA, dont le travail a permis à l'organisation d'assumer un rôle de leader.

David Howman
Directeur Général



Acceptation, mise en place et respect du Code mondial antidopage

En tant qu'organisation à la base du développement du Code mondial antidopage—le document harmonisant les règles liées au dopage dans tous les sports et dans tous les pays—l'AMA a pour responsabilité d'en surveiller l'acceptation, la mise en place et le respect. Les divers partenaires provenant du Mouvement sportif doivent avoir effectué les trois étapes mentionnées ci-dessus pour être en totale conformité avec le Code. En 2005, comme en 2004, l'AMA a ainsi facilité et supervisé les activités du Mouvement sportif en relation avec le Code, et agi dans les cas de non-respect du Code.

Convention de l'UNESCO

De nombreux gouvernements ne pouvant pas être liés juridiquement par un document non gouvernemental tel que le Code mondial antidopage, les États ont poursuivi, conformément au Code et avec l'assistance de l'AMA, un processus en deux temps pour aligner leurs législations sur les règles et principes du Code.

La première étape consiste en la signature de la Déclaration de Copenhague, un document politique créé en 2003 indiquant l'intention des États de mettre en place le Code. A la fin de 2005, 184 pays avaient signé la Déclaration.

La deuxième étape de ce processus a été la préparation de la Convention internationale contre le dopage dans le sport, sous l'égide de l'UNESCO, l'organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. Préparée en un temps record pour un traité international (moins de deux ans), puis adoptée à l'unanimité par 191 gouvernements lors de la Conférence générale de l'UNESCO le 19 octobre 2005 à Paris, cette première Convention internationale contre le dopage de portée universelle permet formellement aux États d'aligner leurs législations ou autres règlements administratifs nationaux sur le Code. L'objectif consiste ainsi à parvenir à une harmonisation entre les législations et les règles sportives dans la lutte contre le dopage dans le sport, afin que chaque sportif soit soumis aux mêmes règles et protocoles quels que soient son sport, sa nationalité et l'endroit où il se trouve dans le monde.

Les instruments nécessaires à la ratification, l'acceptation, l'approbation ou l'adhésion à la Convention ont été mis à disposition des États membres de l'UNESCO par l'organisation le 19 décembre 2005. A la fin de 2005, quatre gouvernements avaient ratifié ou accepté la Convention : la Suède, le Canada, le Danemark et la Nouvelle-Zélande.

Conformément aux procédures de l'UNESCO, la Convention internationale contre le dopage dans le sport entrera en vigueur trente jours après le dépôt du trentième instrument de ratification.

Respect du Code et appels

De nouvelles organisations sportives ont aussi accepté et mis en place le Code en 2005, y compris des organisations hors du Mouvement olympique. A la fin de 2005, plus de 570 organisations sportives avaient accepté le Code, un chiffre qui montre le soutien important apporté par les différents sports à l'approche harmonisée de la lutte contre le dopage dans le monde.

Conformément au Code, l'AMA a pour responsabilité d'en surveiller le respect par les partenaires et peut faire appel des sanctions prises en matière de dopage qu'elle estime non conformes au Code devant le Tribunal arbitral du sport. En 2005, l'Agence a reçu 221 décisions, dont 59 ne respectaient pas le Code. Pour des raisons de non-conformité des règles de certaines Fédérations nationales avec les règles de leur Fédération internationale (FI) et du Code, l'AMA n'a pas pu faire appel de 44 de ces 59 décisions. L'AMA a fait appel direct de 8 décisions et soutenu des FI dans 7 appels. Les 15 appels en question ont été totalement ou partiellement couronnés de succès. 2005 a donc été une année significative pour le Code et ses principes, soutenus par une jurisprudence de plus en plus importante.

Science et médecine

La science a continué d'être l'une des grandes priorités de l'AMA en 2005. L'Agence a ainsi accru ses efforts en matière de recherche scientifique, tout en assumant les nombreuses autres responsabilités scientifiques et médicales qui lui sont conférées par le Code mondial antidopage.

Depuis 2004, l'AMA est en effet responsable de la préparation et de la publication annuelle de la Liste des substances et méthodes interdites. L'Agence est également chargée de la surveillance du respect et des mises à jour de deux autres Standards internationaux: le Standard international pour l'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques et le Standard international pour les laboratoires. Ce dernier définit les règles d'accréditation et de ré-accréditation des laboratoires antidopage dans le monde. En outre, un travail d'harmonisation important est constamment mené via la publication de documents techniques visant à harmoniser les procédures et critères d'analyse et le rendu des résultats d'analyse par les laboratoires.

Concernant les autorisations d'usage à des fins thérapeutiques, une consultation a été lancée auprès d'experts internationaux afin d'établir des référentiels à l'usage des médecins membres des différents comités concernés par la délivrance de ces autorisations. Plus généralement, dans le domaine médical, un rapprochement a été initié avec différentes instances nationales et internationales régissant la médecine du sport.

Recherche

En 2005, l'AMA a reçu un nombre record de projets de recherche scientifique. Plus de 60 projets émanant de chercheurs des cinq continents ont été étudiés, et 22 ont été sélectionnés pour un financement. Ce financement a été accepté suite à une procédure de révision scientifique par un groupe d'experts indépendants et à un examen éthique. L'AMA s'est engagée en 2005 à fournir une somme record de 6,8 millions USD à des projets de recherche scientifique. Au total, elle subventionne actuellement 71 projets de recherche.

Depuis 2001, l'Agence a engagé plus de 28 millions USD dans des projets de recherche. Ce travail en matière de recherche a contribué au développement et à la mise en place de plusieurs méthodes de détection de substances et méthodes dopantes.

Symposiums d'experts

En 2005, l'AMA a également organisé deux symposiums d'experts sur des questions scientifiques.

En collaboration avec le Comité international olympique et le gouvernement allemand, l'Agence a tenu un symposium sur les compléments alimentaires en septembre à Leipzig (Allemagne). Pour donner suite à une première réunion internationale organisée en 2004 à Montréal, des représentants des autorités publiques, du Mouvement sportif, de l'industrie des compléments alimentaires, de la science et des organisations antidopage se sont réunis pour discuter de meilleurs contrôles de qualité des compléments alimentaires. L'industrie et les gouvernements ont notamment été encouragés à renforcer les contrôles et les réglementations de ces produits pour éviter des contrôles du dopage positifs.

En décembre 2005, l'AMA a organisé un deuxième symposium sur le dopage génétique, à Stockholm (Suède), en collaboration avec la Confédération suédoise des sports et l'Institut Karolinska. Ce rendez-vous, qui a fait suite au premier congrès sur le sujet tenu en 2002 au Banbury Center de New York, a réuni plus de cinquante experts mondiaux de la génétique, de la médecine, de l'éthique, ainsi que des représentants du CIO et d'organisations antidopage. Il a permis de mesurer les progrès de la thérapie génique, mais aussi des méthodes de détection du mésusage potentiel du transfert de gènes par des sportifs, et a abouti à une déclaration officielle sur le dopage génétique dans le sport. L'AMA a engagé depuis 2002 plus de 3 millions USD dans des projets de recherche liés au dopage génétique et va continuer à consacrer d'importantes ressources à cette problématique.



Coordination antidopage

2005 a été une année importante pour la coordination globale des activités antidopage, avec le lancement du Système d'administration et de gestion antidopage (ADAMS).

Le Code mondial antidopage confère à l'AMA la responsabilité de coordonner les activités antidopage et de fournir à ses partenaires un mécanisme pour les aider dans leur mise en place du Code. A cette fin, l'Agence a collaboré avec un certain nombre de partenaires depuis 2003 pour développer un système basé sur Internet.

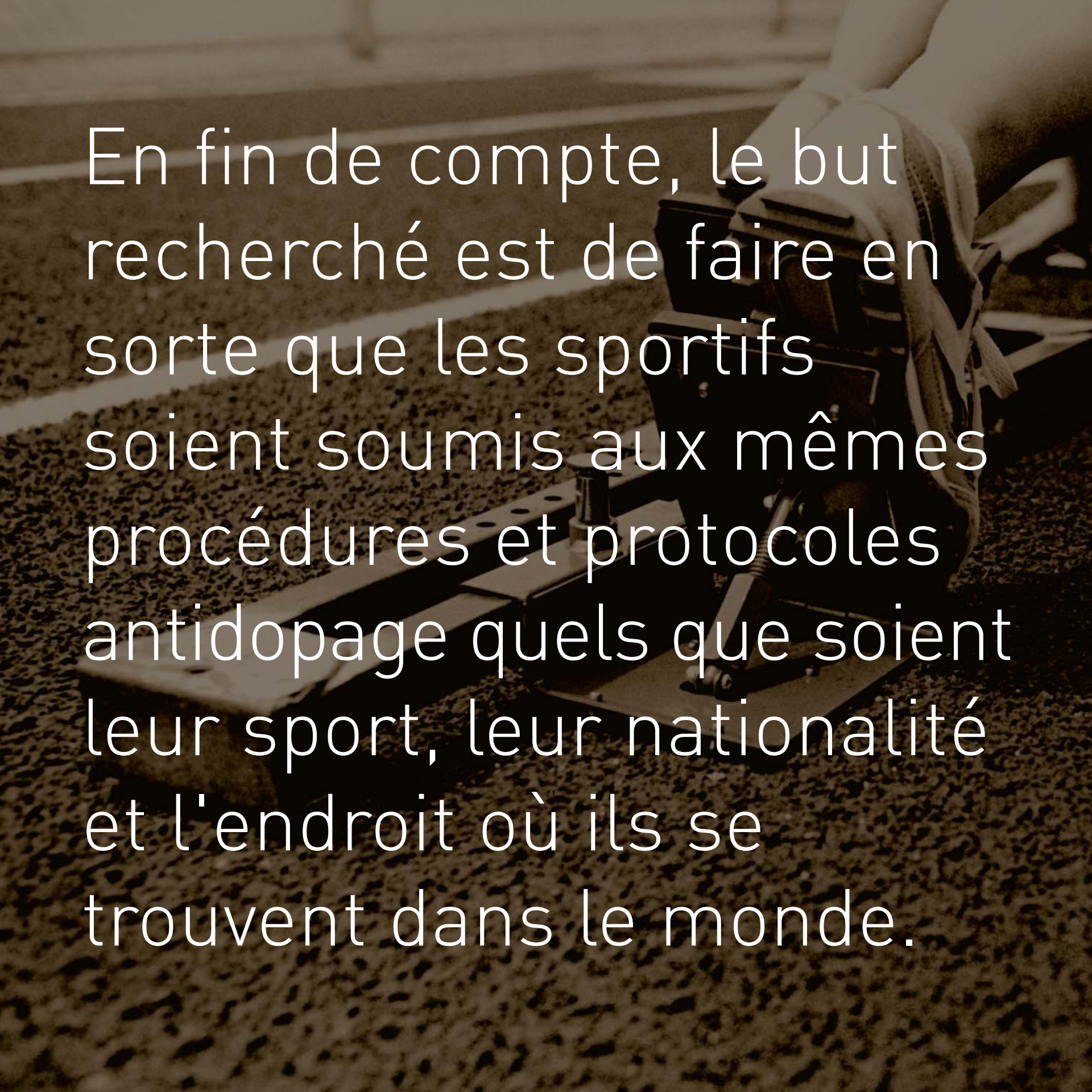
ADAMS a été mis en ligne au milieu de l'année 2005 dans le cadre d'une phase pilote, puis lancé officiellement en novembre. A la fin de l'année, 16 Fédérations internationales (FI), 13 organisations nationales antidopage (ONAD) et 1 organisateur de grandes manifestations (OGM) avaient été formés à son utilisation. Parmi ceux-ci, 11 FI, 4 ONAD et 1 OGM avaient adopté le système pour leurs programmes antidopage.

Grâce à ADAMS, tous les acteurs de la lutte contre le dopage peuvent maintenant coordonner les informations au sein d'un système sécuritaire. Ces acteurs comprennent notamment les sportifs fournissant des informations sur leur localisation, les organisations antidopage réalisant les contrôles et gérant les résultats, et les laboratoires rapportant des résultats d'analyses.

Les quatre modules composant ADAMS font partie intégrante du système antidopage global :

- Informations sur la localisation des sportifs.
- Plateforme de contrôle du dopage.
- Gestion des autorisations d'usage à des fins thérapeutiques (AUT).
- Centre d'information.

L'AMA facilite ainsi les activités antidopage quotidiennes des partenaires, car ADAMS simplifie les procédures. Ce mécanisme contribue à renforcer l'efficacité du système antidopage et à offrir aux sportifs du monde entier un terrain de jeu équitable.

A person wearing a white lab coat is using a microscope on a laboratory bench. The background is a blurred laboratory setting with various pieces of equipment. The text is overlaid on the image in a white, sans-serif font.

En fin de compte, le but recherché est de faire en sorte que les sportifs soient soumis aux mêmes procédures et protocoles antidopage quels que soient leur sport, leur nationalité et l'endroit où ils se trouvent dans le monde.

Développement antidopage

L'AMA a intensifié en 2005 son programme de développement antidopage, lancé au milieu de l'année précédente. L'objectif de ce programme est de contribuer au développement de programmes antidopage dans des régions du monde où il n'existe pas de programmes de contrôle du dopage et de sensibilisation établis ou développés, en établissant des organisations régionales antidopage (ORAD). En fin de compte, le but recherché est de faire en sorte que les sportifs soient soumis aux mêmes procédures et protocoles antidopage quels que soient leur sport, leur nationalité et l'endroit où ils se trouvent dans le monde.

Organisations régionales antidopage

En 2005, l'AMA a facilité le lancement d'ORAD dans cinq régions du monde: en Amérique centrale, dans les Caraïbes, dans les États du Golfe, en Océanie et en Afrique (Zone V). En réunissant des représentants d'organisations nationales antidopage, de comités nationaux olympiques, de gouvernements de pays d'une même région, en profitant des conseils de l'AMA durant leur phase de mise en place et en mettant en commun diverses ressources avec parfois l'aide de partenaires tels que des Fédérations sportives internationales (FI), des associations de comités nationaux olympiques ou le Secrétariat du Commonwealth, les ORAD deviennent des structures autonomes chargées de lancer des programmes antidopage efficaces dans leur région.

Trente-sept pays font partie des ORAD lancées en 2005. L'AMA planifie de faciliter l'établissement de dix autres structures régionales entre 2006 et 2007, le but ultime étant que tous les pays du monde soient actifs dans la lutte contre le dopage d'ici à 2010.

Projet pour les FI

En se basant sur l'expérience de la création d'organisations régionales antidopage, l'AMA a également commencé à étudier avec un certain nombre de Fédérations sportives internationales la possibilité de mettre sur pied un programme de développement sur le même modèle.

Après une première rencontre exploratoire avec le Comité international olympique et les associations de FI en août, l'AMA a envoyé un questionnaire aux Fédérations afin de mieux connaître leurs besoins respectifs.

Pour aller de l'avant, l'AMA a proposé aux FI l'élaboration d'un concept par lequel elles mettraient en commun des ressources afin de développer des programmes antidopage efficaces et économes en termes de coûts et de ressources. Ce concept permettrait aux FI de rationaliser leur gestion des contrôles du dopage hors compétition, l'examen des autorisations d'usage à des fins thérapeutiques, la gestion des résultats, ainsi que les programmes d'éducation et de sensibilisation. Des réunions de suivi auront lieu en 2006.

Éducation

L'AMA mène et coordonne des programmes d'éducation antidopage et aide ses partenaires à mettre en place leurs propres programmes.

Symposiums

L'AMA a renforcé significativement la sensibilisation à la lutte contre le dopage parmi ses partenaires—plus particulièrement les sportifs, leur personnel de soutien, les gouvernements, les organisations sportives et antidopage—en lançant en 2005 des symposiums sur l'éducation. L'objectif de ces symposiums est d'initier, de faciliter et de renforcer des programmes d'éducation dans les pays participants, en fournissant des lignes directrices modèles pour la mise en place de programmes d'éducation, mais aussi en offrant la possibilité aux participants d'échanger leurs expériences. Ces échanges s'avèrent extrêmement utiles pour une meilleure compréhension des problèmes globaux liés à la lutte contre le dopage.

En 2005, des symposiums ont été organisés à Montevideo (Uruguay), Moscou (Russie), Macao et au Caire (Égypte). Entre 12 et 20 pays des régions respectives ont participé aux symposiums, organisés en anglais et dans la langue la plus parlée de la région. Les sujets de discussion comprennent l'analyse de la situation de la lutte contre le dopage dans les pays participants; la planification des activités annuelles et à plus long terme; la création et la distribution de matériel éducatif et la mise en place de programmes de sensibilisation; la détermination de groupes cibles pour les programmes éducatifs; la conception de messages clés pour le matériel éducatif; ou encore la mise en place de partenariats bilatéraux et multilatéraux.

Recherche en sciences sociales

L'AMA a investi 100'000 USD en 2005 afin de chercher à mieux connaître les motivations du dopage. L'objectif de ce nouveau programme de recherche est d'obtenir des informations favorisant la mise en place de stratégies efficaces de prévention du dopage.

Matériel éducatif

En partenariat avec l'Office fédéral suisse du sport, l'AMA a publié une brochure et une vidéo éducatives expliquant les procédures de contrôle du dopage par collecte de l'urine étape par étape, en suivant les Standards internationaux de contrôle et les lignes directrices pour le prélèvement d'échantillons d'urine. Ce matériel est disponible en cinq langues: allemand, anglais, arabe, espagnol et français.

L'AMA a également créé des lignes directrices modèles pour la mise en place de programmes d'éducation, en partenariat avec le Conseil de l'Europe.



Communication

2005 a été une année active pour l'AMA dans le domaine de la communication, notamment en terme de production de matériel informatif et de relations avec les sportifs et les médias.

Relations avec les sportifs

L'une des grandes réalisations de 2005 a été la mise sur pied d'un Comité des sportifs de l'AMA, réunissant 13 sportifs internationaux et visant à faire entendre la voix des sportifs « propres » dans le cadre des programmes de l'AMA et des initiatives antidopage globales. Ce Comité, qui s'est réuni deux fois durant l'année, s'est rapidement fait l'avocat des sportifs « propres », de ceux qui personnifient le « franc jeu » et veulent un terrain de jeu équitable pour tous. Depuis sa création, ses membres apportent leur contribution précieuse aux discussions. Ils ont notamment publié en novembre une prise de position appelant à des sanctions plus sévères pour une première violation des règles antidopage, en insistant sur le fait que les sportifs « propres » n'ont rien à cacher.

Le programme de sensibilisation des sportifs de l'AMA, présent lors de grandes manifestations sportives, vise à sensibiliser les sportifs et leur entourage aux dangers et aux conséquences du dopage dans le sport, dans un environnement décontracté et interactif. Les participants peuvent tester leurs connaissances en matière de lutte contre le dopage en jouant au quiz sur le dopage de l'AMA. Les participants peuvent gagner des prix et poser des questions à des experts antidopage bénévoles recrutés par l'AMA pour l'occasion.

En 2005, le programme de sensibilisation de l'AMA a été présent aux manifestations suivantes :

- Jeux méditerranéens, Almeria (Espagne).
- Championnats du monde de natation, Montréal (Canada).
- Championnats du monde d'athlétisme, Helsinki (Finlande).
- Jeux de la Francophonie, Niamey (Niger).

Afin de répondre aux nombreuses demandes de participation du programme de sensibilisation de l'AMA à des manifestations sportives de la part de ses partenaires, l'Agence a développé en 2005 un modèle de sensibilisation des sportifs permettant aux partenaires de mettre en place leur propre programme de sensibilisation antidopage. Un projet pilote a été testé par la Commission antidopage du Comité olympique chinois lors des Jeux nationaux chinois en octobre. Suite à cette expérience, l'AMA a perfectionné le modèle et en a fait un outil flexible et facile à adapter aux besoins des divers partenaires. Ceux-ci peuvent

choisir les éléments du programme qu'ils désirent et apposer le logo de l'AMA à côté du leur dans les éléments graphiques à disposition. Ce modèle de sensibilisation des sportifs sera à la disposition de tous les partenaires en 2006.

Relations avec les médias

En 2005, l'AMA a continué de répondre aux nombreuses demandes des médias du monde entier. L'Agence a également renforcé son approche proactive en direction des médias situés dans des régions du monde où les informations sur la lutte contre le dopage sont limitées. Dans le même ordre d'idées, l'AMA a tenu une conférence de presse pour présenter ses programmes aux championnats du monde de natation à Montréal et collaboré avec l'IAAF pour assurer une couverture média aux activités du programme de sensibilisation de l'Agence aux championnats du monde d'athlétisme en août. Le président de l'AMA a en outre participé à une conférence de presse organisée en octobre par l'UNESCO pour marquer l'adoption unanime de la Convention internationale contre le dopage dans le sport.

Matériel informatif

Le magazine de l'AMA, *Franc Jeu*, a continué d'approfondir des thèmes importants et des sujets d'actualité de la lutte contre le dopage dans le but de fournir des informations de qualité à tous les groupes cibles et au grand public. L'Agence a publié trois numéros du magazine en 2005. Le numéro sur le dopage génétique a étudié la complexité des thérapies géniques, les dangers du dopage génétique et les mesures prises par l'AMA pour contrer cette menace. Le numéro suivant s'est penché sur ADAMS, la nouvelle banque de données basée sur Internet aidant les différents acteurs de la lutte contre le dopage à coordonner leurs activités antidopage et à respecter le Code mondial antidopage. Enfin, le dernier numéro de l'année s'est concentré sur le thème de l'harmonisation, rappelant les mécanismes essentiels du Code et mettant en évidence les progrès réalisés dans la lutte contre le dopage depuis la création de l'AMA en 1999.

L'AMA a également lancé en septembre son nouveau site Internet (www.wada-ama.org), offrant un contenu enrichi, un nouveau graphisme, des éléments dynamiques et une navigation facilitée.

Les autres publications de l'AMA parues en 2005 comprennent la Liste 2006 des substances et méthodes interdites et la quatrième édition du Guide du sportif. En décembre, l'AMA a offert la possibilité à ses partenaires de recevoir 100 copies gratuites de ces publications afin de contribuer à sensibiliser leurs propres partenaires aux efforts antidopage.

Contrôles hors compétition

En 2005, l'AMA a continué d'offrir au monde du sport un programme indépendant de contrôles du dopage hors compétition, complétant les activités antidopage internationales existantes. La planification et la répartition des contrôles ont été réalisées par l'Agence elle-même, qui a continué de mettre l'accent sur les régions du monde sans programmes de contrôles établis ou développés, même si aucun sportif n'a été exclu de la répartition des contrôles.

L'AMA a réussi à atteindre son objectif consistant à ce que tous les sportifs aient une chance égale d'être contrôlés, quelle que soit leur localisation, et ceci grâce à des accords de partenariat avec 18 organisations antidopage dans le monde. Les échantillons ont été recueillis par des organisations nationales antidopage et la société IDTM, sous contrat avec l'AMA, puis analysés par des laboratoires indépendants accrédités par l'Agence.

Les contrôles ont été réalisés dans un nombre record de sports, 43 Fédérations internationales (FI) ayant conclu avec l'AMA des accords lui permettant de réaliser des contrôles dans ces sports. Ces contrôles ont été effectués en conformité avec les règles des FI concernées et le Programme mondial antidopage.

Faits et chiffres clés 2005

L'AMA a contrôlé 3114 sportifs de 119 nationalités dans 70 pays. Ces contrôles hors compétition ont touché 26 Fédérations internationales olympiques de sports d'été, les 7 Fédérations internationales olympiques de sports d'hiver, le Comité international paralympique en sa capacité de FI pour 13 sports, et six Fédérations reconnues par le Comité international olympique (CIO). Ce total de contrôles comprend :

Contrôles de l'urine: - 3114 sportifs contrôlés
- 3114 contrôles hors compétition
- 2102 analyses de l'EPO

Contrôles sanguins: - 162 sportifs contrôlés
- 134 contrôles des transfusions sanguines
- 36 contrôles de l'hormone de croissance (hGH)
- 49 contrôles des transporteurs d'oxygènes basés sur l'hémoglobine (HBOCs)

Les contrôles sanguins peuvent inclure plus d'un type d'analyse pour le même sportif.

L'AMA a encore intensifié ses relations avec les FI, pour optimiser notamment la sélection des sportifs/des équipes et le moment des contrôles.

En 2005, les contrôles ont été particulièrement ciblés sur la préparation des Jeux olympiques et paralympiques et des Jeux du Commonwealth 2006. Les contrôles ont également été intensifiés dans des sports organisant des championnats du monde en 2005.

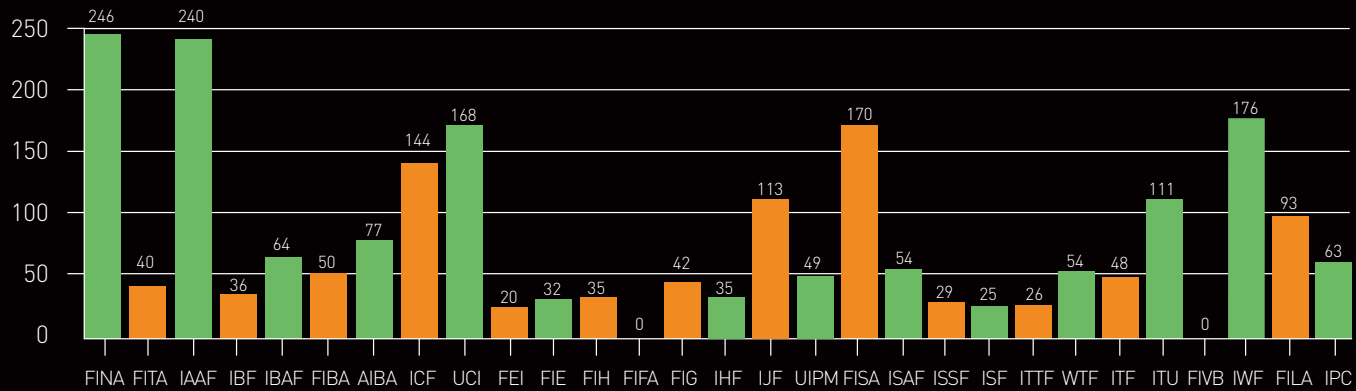
Des informations actualisées et exactes sur la localisation des sportifs sont cruciales pour pouvoir mener un programme de contrôles efficace et sans préavis. De meilleures informations sur la localisation fournies par les FI en 2005 ont permis à l'AMA de tester des sportifs en dehors des compétitions et des camps d'entraînement.

Grâce aux commentaires de nombreux partenaires, l'AMA a continué d'améliorer les formulaires standards de contrôle du dopage et la documentation associée, qui permettent d'aider les sportifs et les agents de contrôle du dopage. Ces formulaires ont été adoptés par des nombreuses organisations, et ils sont maintenant disponibles en plusieurs langues, telles que le tchèque, le turc, l'arabe et l'allemand.

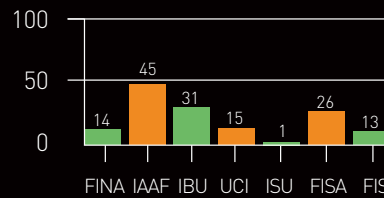
Le programme 2005 a donné lieu à 61 résultats d'analyse anormaux (RAA) et à 2 autres violations potentielles des règles antidopage (AVPRA).

- 16 RAA dans la catégorie S1 (Agents anabolisants)
- 4 RAA dans la catégorie S2 (Hormones et substances apparentées)
- 1 RAA dans la catégorie S3 (Béta-2 agonistes)
- 1 RAA dans la catégorie S4 (Agents avec activité anti-oestrogène)
- 7 RAA dans la catégorie S5 (Diurétiques et autres agents masquants)
- 32 T/E élevés
- 2 AVPRA (1 refus, 1 résultant de contrôles manqués)

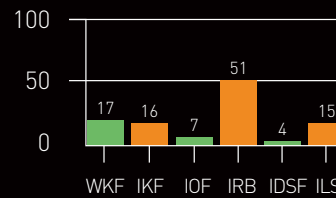
2005 - Contrôles hors compétition :
Fédérations olympiques/paralympiques d'été (échantillons d'urine)



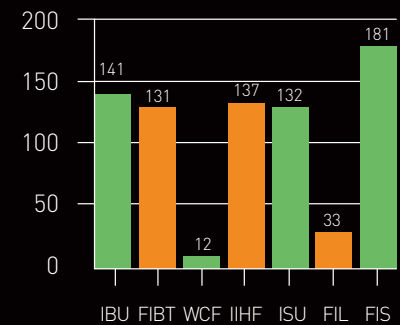
2005 - Contrôles hors compétition :
Analyses sanguines (Transfusions/hGH/HBOCs)



2005 - Contrôles hors compétition :
Fédérations internationales reconnues
(échantillons d'urine)



2005 - Contrôles hors compétition :
Fédérations olympiques d'hiver
(échantillons d'urine)



FÉDÉRATIONS D'ÉTÉ

AIBA Association Internationale de Boxe
 FEI Fédération Équestre Internationale
 FIBA Fédération Internationale de Basketball
 FIE Fédération Internationale d'Escrime
 FIFA Fédération Internationale de Football Association
 FIG Fédération Internationale de Gymnastique
 FIH Fédération Internationale de Hockey
 FILA Fédération Internationale des Lutttes Associées
 FINA Fédération Internationale de Natation
 FISA Fédération Internationale des Sociétés d'Aviron
 FITA Fédération Internationale de Tir à l'Arc
 FIVB Fédération Internationale de Volleyball
 IAAF Association Int'le des Fédérations d'Athlétisme
 IBAF Fédération Internationale de Baseball

IBF Fédération Internationale de Badminton
 ICF Fédération Internationale de Canoë
 IHF Fédération Internationale de Handball
 IJF Fédération Internationale de Judo
 IPC Comité International Paralympique
 ISAF Fédération Internationale de Voile
 ISF Fédération Internationale de Softball
 ISSF Fédération Internationale de Tir
 ITF Fédération Internationale de Tennis
 ITTF Fédération Internationale de Tennis de Table
 ITU Union Internationale de Triathlon
 IWF Fédération Internationale d'Haltérophilie
 UCI Union Cycliste Internationale
 UIPM Union Internationale de Pentathlon Moderne
 WTF Fédération Mondiale de Taekwondo

FÉDÉRATIONS D'HIVER

FIBT Fédération Int'le de Bobsleigh et Tobogganing
 FIL Fédération Internationale de Luge
 FIS Fédération Internationale de Ski
 IBU Union Internationale de Biathlon
 IIHF Fédération Internationale de Hockey sur Glace
 ISU Union Internationale de Patinage
 WCF Fédération Mondiale de Curling

FÉDÉRATIONS RECONNUES

ISDF Fédération Internationale de Danse Sportive
 IKF Fédération Internationale de Korfball
 ILS Fédération Internationale de Sauvetage Aquatique
 IOF Fédération Internationale de Course d'Orientation
 IRB International Rugby Board
 WKF Fédération Mondiale de Karaté

Rapport opérationnel

2005 a été la deuxième année au cours de laquelle l'AMA a tenu ses comptes en complète conformité avec les Normes internationales de présentation des comptes (IFRS), ce qui permet de comparer deux années d'informations financières.

Ces états financiers sont accompagnés de notes détaillées, mais nous avons jugé utile de fournir quelques explications supplémentaires afin de permettre une compréhension complète :

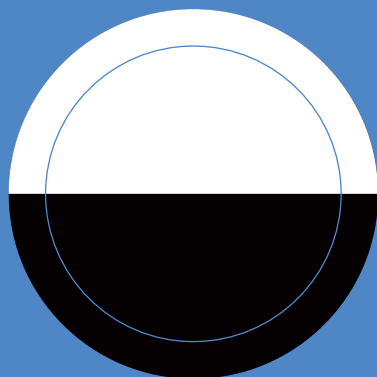
- Pour respecter les IFRS, les liquidités et les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance ont été séparés. Les dépôts à terme placés pour une durée de plus de trois mois sont classés comme actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, alors que les dépôts à terme placés pour une durée de moins de trois mois sont classés comme liquidités. Les liquidités ont été corrigées pour 2004 afin de montrer les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance en 2004.
- En 2005, l'AMA a reçu 92,7% de son revenu budgété. Ce pourcentage est légèrement inférieur à 2004 (93,8%), mais il n'en constitue pas moins un succès, compte tenu du nombre de pays ayant contribué au budget et de l'argent supplémentaire reçu.
- L'état des activités montre un excédent de revenus sur dépenses de USD 3,614,158 millions. Tel que relevé en 2004, les bourses de recherche ne sont jamais payées —et dès lors traitées— comme des dépenses dans l'année budgétée, mais plutôt sur une période de deux à quatre ans. Cela signifie que les frais de recherche présentés en 2005 sous « Subventions de projets de recherche » (USD 3,745,748 millions) sont en fait des dépenses liées à des engagements pris au cours des années précédentes (2001-2004) et ne représentent qu'une partie minime du montant engagé en matière de recherche en 2005. Le restant du budget de recherche 2005 (USD 6,521 millions) sera utilisé au cours des prochaines années. Ainsi, si l'AMA avait versé tous les fonds engagés durant l'année en cours, nous observerions des dépenses plus proches du total des contributions collectées en 2005, et l'excédent de revenus sur dépenses reflèterait cette dépense additionnelle. L'excédent de revenus sur dépenses en 2005 pourrait donc être considéré comme une réserve pour les engagements pris en matière de recherche qui devront être versés durant les prochaines années.
- L'état des activités montre une réduction des frais pour débiteurs douteux en 2005. Cela s'explique par le fait que l'AMA ne pourra sans doute pas bénéficier d'une exemption de la TPS. Nos comptes 2005 ne comportent dès lors plus de créance en faveur de l'AMA pour la récupération de la TPS. La taxe de 7% est allouée à divers comptes de dépenses dans les états des activités, en particulier les

comptes où la plupart des transactions sont réalisées au Canada, tels que les TI, les frais administratifs et le loyer.

- La hausse dans la catégorie « Salaires » est due à l'augmentation du nombre d'employés de 45 en 2004 à 54 en 2005. En outre, le dollar canadien a continué en 2005 à s'apprécier face au dollar américain, créant ainsi une différence de change encore plus importante que les années précédentes. Ce phénomène a un impact significatif sur les salaires, payés pour la plupart en dollars canadiens.
- Les frais de contrôle ont plus que doublé, en réponse à la demande des partenaires de l'AMA d'augmenter le nombre de contrôles au-delà de 3000. Le programme de contrôles a connu un grand succès, et tous les contrôles ont été réalisés au cours de l'année.
- Les frais de consultants ont connu une augmentation en raison des frais liés aux procédures judiciaires ou arbitrales. En 2005, l'AMA a pleinement exercé son droit d'appel conformément au Code mondial antidopage et a été également engagée dans diverses procédures civiles. La direction prévoit que les frais juridiques vont continuer d'augmenter de façon significative au cours des prochaines années. Cela n'est pas une surprise, et le sujet a été évoqué lors des réunions de notre Conseil de fondation et de notre Comité exécutif. Ce phénomène reflète les responsabilités conférées à l'AMA par le Code.
- ADAMS a été développé et mis en place en 2004-2005 et est devenu opérationnel en juin 2005. L'amortissement de la valeur capitalisée d'ADAMS a débuté en juin 2005. Il faut également noter qu'un certain nombre d'activités menées en relation avec ADAMS sont maintenant incluses dans la catégorie « Frais informatiques » plutôt que dans « Frais administratifs ».
- Le 31 décembre 2005, les liquidités de l'AMA, y compris les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, s'élèvent à USD 23,656,634 millions, dont 14,293,015 millions réservés à la recherche et 4,007,000 millions constituant le capital de l'AMA. Les liquidités disponibles pour les activités quotidiennes s'élèvent à 5,356,619 millions, représentant 2,6 mois d'activités projetées en 2006.

De manière générale, 2005 a été une année de consolidation, au cours de laquelle l'AMA a pu réaliser la plupart de ses projets dans un environnement financier sain. La recherche a pu atteindre un niveau qu'elle aurait dû avoir lors des premières années d'opération de l'AMA, et l'Agence entend confirmer ses efforts dans le domaine de la recherche dans les années à venir.

Budget 2005
21,705,000 (USD)

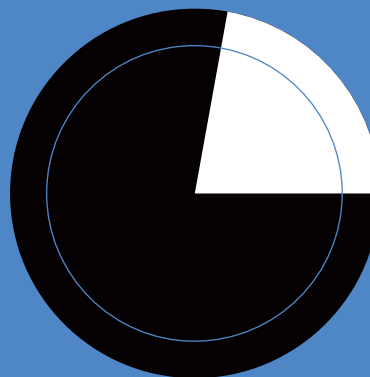


● Contribution du CIO:
10,852,500 (USD)

○ Contribution du secteur public:
10,852,500 (USD)

Contributions du CIO
au 31/12/2005*

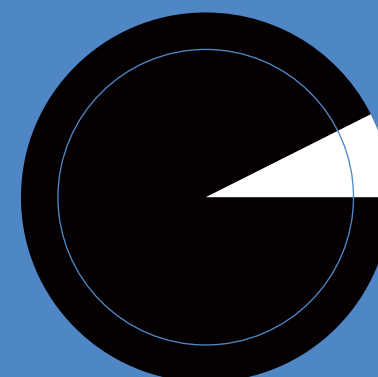
* Le CIO verse dollar pour dollar l'équivalent de toute contribution du secteur public. La différence entre les contributions du CIO et du secteur public à la fin de 2005 a été versée par le CIO en 2006.



● Contributions versées:
8,868,080 (USD)

○ Solde dû:
1,984,420 (USD)

Contributions du secteur public
au 31/12/2005

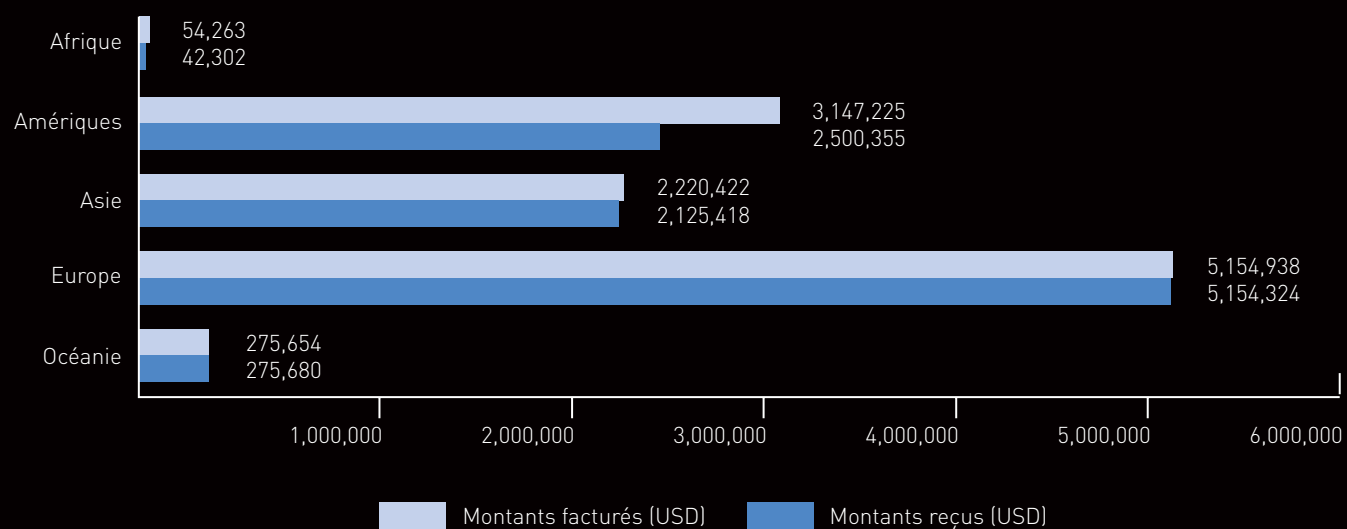


● Contributions versées:
10,098,079 (USD)

○ Solde dû:
754,421 (USD)

Contributions financières

Contributions du secteur public: montants facturés et montants reçus au 31 décembre 2005 pour l'année budgétaire 2005.





Rapport de l'organe de révision au
Conseil de fondation de
l'Agence Mondiale Antidopage
Lausanne

Pricewaterhouse Coopers SA

Avenue C.F. Ramuz 45

Case postale 1172

1001 Lausanne

Tél: +41 (58) 792 81 00

Fax: +41 (58) 792 81 10

En notre qualité d'organe de révision selon l'article 41 de l'acte de fondation, nous avons vérifié les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes, tableau de financement, tableau de variation des fonds propres et annexe) de l'Agence Mondiale Antidopage pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2005.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil de fondation, alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes annuels et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les Normes d'audit suisses, ainsi que selon les International Standards on Auditing (ISA). Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes consolidés puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications figurant dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les International Financial Reporting Standards (IFRS), et sont conformes à la loi suisse.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

F. Roth

M. Imhof

Lausanne, le 25 avril 2006

Bilan au 31 décembre 2005 et 2004

(en francs suisses avec montants en dollars U.S. audités à titre d'information complémentaire - Note 2A)

	Notes	2005 USD	2004 USD	2005 CHF	2004 CHF
Actifs					
Actifs circulants					
Liquidités	4	21,289,252	8,428,455	27,980,272	9,602,547
Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance	5	2,367,382	10,728,225	3,111,429	12,222,678
Débiteurs	6	638,799	510,529	839,568	581,646
Autres actifs circulants	7	2,267,455	1,807,138	2,980,097	2,058,875
		<u>26,562,888</u>	<u>21,474,347</u>	<u>34,911,366</u>	<u>24,465,746</u>
Actifs immobilisés					
Immobilisations corporelles	8	98,256	330,412	129,137	376,439
Immobilisations incorporelles	9	1,169,316	909,879	1,536,821	1,036,626
		<u>1,267,572</u>	<u>1,240,291</u>	<u>1,665,958</u>	<u>1,413,065</u>
Total actifs		<u>27,830,460</u>	<u>22,714,638</u>	<u>36,577,324</u>	<u>25,878,811</u>
Passifs et fonds propres					
Engagements à court terme					
Créanciers		768,946	904,562	1,010,618	1,030,569
Charges à payer	10	1,043,688	721,030	1,371,710	821,470
Contributions reçues d'avance		2,638,546	1,323,924	3,467,816	1,508,348
Total passifs		<u>4,451,180</u>	<u>2,949,516</u>	<u>5,850,144</u>	<u>3,360,387</u>
Fonds propres					
Capital de fondation	11	3,804,336	4,388,656	5,000,000	5,000,000
Ajustement de conversion sur capital de fondation en USD		202,164	(382,156)	-	-
Différences de conversion cumulées		-	-	975,967	(2,777,902)
<i>Excédent de revenus sur dépenses reporté</i>					
Excédent de revenus sur dépenses reporté à l'ouverture		15,758,622	7,478,099	20,296,326	9,936,090
Excédent de revenus sur dépenses de l'exercice		3,614,158	8,280,523	4,454,887	10,360,236
Total des fonds propres		<u>23,379,280</u>	<u>19,765,122</u>	<u>30,727,180</u>	<u>22,518,424</u>
Total passifs et fonds propres		<u>27,830,460</u>	<u>22,714,638</u>	<u>36,577,324</u>	<u>25,878,811</u>

"Les notes 1 à 19 font partie intégrante des états financiers."

État des activités pour les exercices se terminant au 31 décembre 2005 et 2004

(en francs suisses avec montants en dollars U.S. audités à titre d'information complémentaire - Note 2A)

	Notes	2005 USD	2004 USD	2005 CHF	2004 CHF
Revenus					
Contributions annuelles	12	20,703,500	21,636,234	25,519,567	27,070,328
Subventions	13	1,264,175	1,130,272	1,558,249	1,414,148
Autres revenus	14	294,322	130,405	362,787	163,157
Total revenus		22,261,997	22,896,911	27,440,603	28,647,633
Dépenses opérationnelles					
Salaires et autres charges de personnel	15	5,236,801	4,564,958	6,454,990	5,711,479
Frais de voyage et de logement		2,230,259	1,757,086	2,749,064	2,198,391
Information et communication		217,211	388,778	267,739	486,422
Contributions à d'autres institutions (IADA)		8,495	69,614	10,471	87,098
Frais de tests		2,055,895	984,774	2,534,139	1,232,107
Frais d'accréditation		171,119	110,432	210,925	138,168
Subventions de projets de recherche	16	3,745,748	2,997,741	4,617,087	3,750,645
Frais de développement informatique - Formation		2,132	72,307	2,628	90,468
Frais de consultants sur projets		838,841	463,730	1,033,973	580,199
Frais administratifs		2,252,394	2,097,078	2,776,348	2,623,776
Frais informatiques		1,298,916	797,578	1,601,071	997,895
Frais pour débiteurs douteux	6a	22,499	652,015	27,733	815,773
Amortissements		448,332	329,771	552,623	412,595
		18,528,642	15,285,862	22,838,791	19,125,015
Excédent de revenus avant produits et charges financiers		3,733,355	7,611,049	4,601,812	9,522,618
Produits financiers (charges)					
Intérêts		537,861	208,089	662,979	260,352
Frais bancaires		(13,889)	(12,845)	(17,120)	(16,071)
Gains (pertes) nets de change		(643,169)	474,230	(792,784)	593,337
		(119,197)	669,474	(146,925)	837,618
Excédent de revenus sur dépenses de l'exercice		3,614,158	8,280,523	4,454,887	10,360,236

"Les notes 1 à 19 font partie intégrante des états financiers."

Tableau de financement pour les exercices se terminant au 31 décembre 2005 et 2004

(en francs suisses avec montants en dollars U.S. audités à titre d'information complémentaire - Note 2A)

	2005 USD	2004 USD	2005 CHF	2004 CHF
Activités opérationnelles				
Excédent de revenus sur dépenses de l'exercice	3,614,158	8,280,523	4,454,887	10,360,236
Mouvement de la provision pour débiteurs douteux	22,499	638,353	27,733	798,680
Amortissements des actifs immobilisés	448,332	329,771	552,623	412,595
Intérêts	(537,861)	(208,089)	(662,979)	(260,352)
Différences de change	536,200	(332,765)	660,932	(416,341)
Autres éléments non monétaires	-	9,455	-	11,827
Variations des :				
Débiteurs	(150,769)	(233,147)	(185,841)	(291,703)
Autres actifs circulants	(468,629)	(16,897)	(577,642)	(21,141)
Créanciers	(40,584)	416,987	(50,025)	521,716
Avances et charges à payer	322,658	(787,837)	397,715	(985,708)
Contributions reçues d'avance	1,314,622	832,718	1,620,429	1,041,861
Liquidités nettes générées par les activités opérationnelles	5,060,626	8,929,072	6,237,832	11,171,670
Activités d'investissement				
Acquisition d'immobilisations corporelles	(62,427)	(91,635)	(76,949)	(97,564)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(508,218)	(802,128)	(626,440)	(1,020,673)
Cessions d'immobilisations corporelles	-	2,641	-	3,009
Intérêts reçus	546,173	133,177	673,224	166,625
Acquisition d'actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance	(9,013,668)	(10,395,460)	(11,110,436)	(13,006,353)
Produits d'actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance	16,933,307	-	20,872,348	-
Liquidités nettes générées par (utilisées pour) les activités d'investissement	7,895,167	(11,153,405)	9,731,748	(13,954,956)
Augmentation (diminution) des liquidités	12,955,793	(2,224,333)	15,969,580	(2,783,286)
Effets des modifications de cours de change	(94,996)	-	2,408,145	(908,523)
Liquidités au début de l'exercice	8,428,455	10,652,788	9,602,547	13,294,356
Liquidités à la fin de l'exercice	21,289,252	8,428,455	27,980,272	9,602,547

"Les notes 1 à 19 font partie intégrante des états financiers."

État du mouvement des fonds pour les exercices se terminant au 31 décembre 2005 et 2004

(en francs suisses avec montants en dollars U.S. audités à titre d'information complémentaire - Note 2A)

	Capital de fondation USD	Excédent de revenus sur dépenses reporté USD	Ajustement de conversion sur capital de fondation en USD USD	Total USD
Solde au 1er janvier 2004	3,607,764	7,478,099	398,736	11,484,599
Excédent de revenus sur dépenses pour l'exercice	-	8,280,523	-	8,280,523
Mouvement de change	780,892	-	(780,892)	-
Total des produits (charges) pour l'exercice	780,892	8,280,523	(780,892)	8,280,523
Solde au 31 décembre 2004 et 1er janvier 2005	4,388,656	15,758,622	(382,156)	19,765,122
Excédent de revenus sur dépenses pour l'exercice	-	3,614,158	-	3,614,158
Mouvement de change	(584,320)	-	584,320	-
Total des produits (charges) pour l'exercice	(584,320)	3,614,158	584,320	3,614,158
Solde au 31 décembre 2005	3,804,336	19,372,780	202,164	23,379,280

	Capital de fondation CHF	Excédent de revenus sur dépenses reporté CHF	Différences de conversion cumulées CHF	Total CHF
Solde au 1er janvier 2004	5,000,000	9,936,090	(603,659)	14,332,431
Excédent de revenus sur dépenses pour l'exercice	-	10,360,236	-	10,360,236
Mouvement de change	-	-	(2,174,243)	(2,174,243)
Total des produits (charges) pour l'exercice	-	10,360,236	(2,174,243)	8,185,993
Solde au 31 décembre 2004 et 1er janvier 2005	5,000,000	20,296,326	(2,777,902)	22,518,424
Excédent de revenus sur dépenses pour l'exercice	-	4,454,887	-	4,454,887
Mouvement de change	-	-	3,753,869	3,753,869
Total des produits (charges) pour l'exercice	-	4,454,887	3,753,869	8,208,756
Solde au 31 décembre 2005	5,000,000	24,751,213	975,967	30,727,180

"Les notes 1 à 19 font partie intégrante des états financiers."

Annexe aux états financiers 31 décembre 2005 et 2004

1. Activité

L'Agence Mondiale Antidopage (AMA), domiciliée à Lausanne, Suisse, est une Fondation à but non lucratif qui a été constituée à Lausanne le 10 novembre 1999 et est régie par les règles du Code Civil suisse. Le 2 juin 2002, le bureau principal de l'AMA a été officiellement transféré à Montréal, selon décision prise par le Conseil de fondation le 21 août 2001 à Tallinn (Estonie). Le bureau de Lausanne devient ainsi une succursale.

Cependant, l'AMA reste une Fondation de droit suisse avec son siège inscrit à Lausanne, Suisse. La mission de l'AMA est de promouvoir et coordonner sur le plan international la lutte contre le dopage dans le sport sous toutes ses formes. L'Agence travaille en collaboration avec des organisations intergouvernementales, gouvernements (ci-après "autorités publiques") et autres organisations privées et publiques engagées dans la lutte contre le dopage dans le sport, notamment le Comité International Olympique (CIO), les Fédérations Internationales (FI), les Comités Nationaux Olympiques (CNO) et les athlètes.

Dès le 1er janvier 2002, le Mouvement Olympique et les autorités publiques impliquées dans la mission de l'AMA participent à part égale au financement de l'AMA. Auparavant, le Mouvement Olympique contribuait exclusivement au financement de l'AMA.

2. Base de présentation et résumé des principes comptables essentiels

A. Base de présentation et modifications des principes comptables

Ces états financiers seront approuvés par le Conseil de Fondation de l'AMA le 14 mai 2006 et ne peuvent plus être modifiés après leur approbation. Les états financiers de l'Agence Mondiale Antidopage pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2005 ont été préparés selon les Normes Comptables Internationales (International Financial Reporting Standards (IFRS)).

Les comptes de l'AMA restent en accord avec le droit suisse.

Les états financiers ont été établis selon la convention du coût historique. La préparation des états financiers conformément aux normes IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables déterminantes. La direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables de l'AMA. En particulier, les domaines pour lesquels les enjeux sont plus élevés en terme de jugement ou de complexité sont la définition de la monnaie fonctionnelle et la comptabilisation des subventions de projets de recherche décrits ci-dessous, ainsi que les estimations pour le calcul de la provision pour débiteurs douteux (note 6a).

Les changements de normes IFRS devenus applicables au cours de l'exercice 2005 n'ont pas eu d'impact sur le bilan ou sur l'état des activités. Les principaux changements sont liés aux modifications de IAS 32/39 (outils financiers) qui résultent dans la re-classification d'actifs financiers classifiés auparavant en tant que Liquidités comme Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, et à la révision de IAS 24 (informations relatives aux parties liées), qui s'est traduite par la mention d'informations supplémentaires relatives aux parties liées. En outre, selon la révision de IAS 1 (présentation des états financiers), les hypothèses et jugements significatifs doivent être décrits, et selon la révision de IAS 8 (conventions comptables, modification d'estimations comptables et erreurs), l'impact des nouvelles normes ou des révisions de normes doit être présenté. La présentation de l'information adoptée par l'AMA basée sur la définition de la monnaie fonctionnelle et de présentation n'est pas affectée par les modifications apportées à IAS 21 (Effet de change sur les taux de change étrangers).

Le dollar U.S. a été adopté comme monnaie fonctionnelle étant donné que la majeure partie des activités (les encaissements comme les dépenses) sont réalisées en dollars U.S.. La monnaie de présentation est le franc suisse pour satisfaire les exigences légales suisses. Les actifs et passifs sont convertis du dollar U.S. au franc suisse aux taux en vigueur à la date de clôture. Le capital de fondation en francs suisses est maintenu au taux historique. Le capital de fondation est présenté au taux de clôture en dollar U.S.. La différence de change qui en découle est enregistrée dans l'ajustement de conversion sur capital de fondation en USD dans les fonds propres. L'état des activités est converti au taux moyen de l'année. Toutes les différences de change résultant de ces conversions sont enregistrées dans le compte de Différences de conversion cumulées. Le tableau de financement est converti au taux moyen de l'année. La différence de change en résultant est présentée séparément dans le tableau de financement.

Les chiffres en dollars U.S. sont inclus à titre d'information complémentaire. Les montants en dollars U.S. présentés ressortent des comptes tels qu'audités.

Annexe aux états financiers 31 décembre 2005 et 2004

B. Conversion des monnaies étrangères

Les revenus et dépenses en monnaies étrangères sont comptabilisés aux taux de change en vigueur à la date des transactions. Les gains et les pertes générés par le règlement de ces transactions et par la conversion des actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés dans l'état des activités. Les éléments non monétaires libellés en monnaies étrangères, qui sont évalués au coût historique, sont convertis en utilisant le taux de change en vigueur à la date de la transaction.

C. Liquidités

Pour l'établissement du tableau de financement, les liquidités se composent de la trésorerie et des dépôts bancaires librement disponibles ayant une échéance jusqu'à trois mois.

D. Actifs financiers

La Fondation classe ses actifs financiers dans les catégories suivantes: actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, ainsi que prêts et créances. La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers. La direction décide de la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale et reconsidère leur désignation à chaque date de clôture.

(a) Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance

Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables, d'une échéance fixe que l'AMA a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Les actifs financiers rattachés à cette catégorie sont inclus dans les actifs circulants, s'ils ont une échéance de moins de douze mois après la date du bilan, sinon dans les actifs non courants.

(b) Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs courants, hormis ceux dont l'échéance est supérieure à douze mois après la date de clôture. Ces derniers sont classés dans les actifs non courants. Les prêts et créances sont comptabilisés au bilan au poste de Débiteurs.

Les achats et les ventes courantes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de règlement. Les investissements à échéances sont initialement comptabilisés à leur coût et ensuite comptabilisés à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les prêts et créances sont initialement comptabilisés au coût et ensuite comptabilisés à leur coût amorti, déduction faite de la provision pour créances douteuses ou de leur dépréciation, selon le cas. L'AMA évalue à chaque clôture s'il existe un indicateur objectif de dépréciation d'un actif financier. Les actifs financiers sont sortis du bilan lorsque les droits de percevoir un flux de trésorerie découlant de ces actifs ont expiré ou ont été cédés et que l'AMA a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété.

E. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire basée sur la durée de vie utile des immobilisations, comme suit:

Matériel informatique	2,5 ans
Matériel de bureau	4 ans

F. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire basée sur la durée de vie utile des immobilisations, comme suit:

Logiciel ADAMS (Anti-Doping Administration & Management System)	4 ans
---	-------

L'ensemble des coûts encourus pour acquérir et mettre en place les logiciels informatiques achetés est capitalisé.

Annexe aux états financiers 31 décembre 2005 et 2004

G. Leasing

La location de matériel et de logiciels informatiques pour lesquels les avantages et risques inhérents à la propriété ont été effectivement transférés à la Fondation sont classifiés comme leasings financiers. Les leasings financiers sont comptabilisés à la date du contrat au plus faible de la juste valeur du bien loué ou à la valeur actuelle des paiements minimaux. Chaque paiement est alloué entre la dette et les charges financières pour obtenir un taux constant sur le solde du financement dû. Les intérêts du coût de financement sont imputés à l'état des activités sur la période de location. Les leasings pour lesquels une part importante des avantages et risques inhérents à la propriété est conservée par le bailleur sont classifiés comme leasings opérationnels, auquel cas les paiements sont imputés à l'état des activités sur une base linéaire durant la période de location. L'AMA n'a à l'heure actuelle aucun leasing financier.

H. Reconnaissance des revenus

Contributions annuelles

Les contributions annuelles des autorités publiques participant à la lutte contre le dopage dans le sport et du Mouvement Olympique sont reconnues comme revenu dans la période pour laquelle elles sont dues.

Les versements reçus en avance liés au budget de l'année suivante sont différés à l'année suivante.

Les contributions annuelles qui n'ont pas été payées à la fin de l'année seront seulement reconnues quand elles seront encaissées.

Subventions pour projets

Les subventions pour projets accordées pour un projet spécifique sont reconnues comme revenus en fonction de l'avancement du projet. L'avancement du projet correspond au pourcentage total des coûts engendrés à ce jour par rapport aux coûts totaux estimés pour chaque projet. Les coûts relatifs aux projets sont reconnus lorsque encourus. Lorsque le coût total d'un projet spécifique excédera probablement le montant total des subventions accordées pour ce projet, la perte attendue est reconnue comme charge immédiatement.

Revenus financiers

Les intérêts créanciers sont reconnus sur la base de leur rendement effectif.

Subventions

Les subventions sont reconnues comme revenu pour autant qu'il y ait une garantie suffisante que les subventions seront reçues et que l'AMA se conformera à toutes les conditions y relatives.

Autres

Les frais d'accréditation de laboratoires et de ré-accréditation sont reconnus à la date de paiement, date à laquelle l'accréditation prend effet.

I. Impôts sur le bénéfice

L'AMA est exemptée du paiement d'impôts sur le bénéfice.

J. Subventions de projets de recherche

Les subventions de projets de recherche sont accordées pour des projets spécifiques et payées par l'AMA annuellement. Un paiement initial de 80% du montant accordé est effectué, de même qu'un paiement du solde de 20% à l'obtention du rapport annuel du projet de recherche. Ces subventions couvrent une période de recherche de 12 mois. Elles sont reconnues comme charge sur une base linéaire à partir de la date à laquelle le montant est dû et selon les termes du contrat.

Annexe aux états financiers 31 décembre 2005 et 2004

K. Normes, interprétations et amendements aux normes existantes non encore en vigueur

Certaines nouvelles normes, amendements ou interprétations de normes existantes ont été publiés et seront obligatoires pour l'AMA pour la période comptable commençant le ou après le 1er janvier 2006 et les périodes ultérieures. Présentement, l'AMA suppose que seule la norme mentionnée ci-après, non encore adoptée par l'AMA, aura un impact sur ses états financiers :

IFRS 7, Instruments financiers : informations à fournir et amendement à IAS 1, Présentation des états financiers - Informations sur le capital (en vigueur dès le 1er janvier 2007). Cette norme introduit la présentation de nouvelles informations afin d'améliorer la présentation des informations sur les instruments financiers. L'amendement à IAS 1 requiert la présentation d'informations concernant la gestion et l'état de ses fonds.

De plus, l'AMA a décidé d'adopter l'IFRIC 4 - Déterminer si un accord contient un contrat de location - avant son entrée en vigueur à compter du 1er janvier 2006. L'impact de cette interprétation est d'étendre les informations fournies dans les états financiers sur les contrats de location de l'AMA. L'AMA a dû présenter séparément les engagements liés à des contrats de service comprenant un contrat de location dans la note 18.

L. Informations comparatives

Certains chiffres comparatifs ont été reclassifiés pour se conformer à la présentation de l'année courante.

3. Gestion du risque financier

1. Facteurs de risque financier

De par ses activités internationales, l'AMA est exposée aux risques financiers suivants: les effets de variations de taux de change et de taux d'intérêts.

a. Risque de change

L'AMA est exposée au risque de change principalement parce que la plupart de ses revenus sont générés en dollars U.S. et en Euros, alors que ses dépenses opérationnelles sont essentiellement en dollars U.S. et dollars canadiens. Au 31 décembre 2005, l'AMA n'a pas utilisé d'instruments financiers dérivés pour couvrir ses risques. Par contre, elle a utilisé des dépôts bancaires en dollars canadiens, francs suisses et Euros pour réduire partiellement l'exposition au risque.

b. Risque de taux d'intérêts

L'AMA est exposée au risque de taux d'intérêts par l'impact de variations de taux sur les actifs portant intérêts. Au 31 décembre 2005, les seuls actifs portant intérêts à l'AMA sont les liquidités et les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance. Pour éviter des pertes de capital, seuls des investissements en dépôts à terme sont réalisés.

c. Risque de liquidité

L'AMA a besoin de maintenir un niveau de liquidités suffisamment élevé pour financer ses activités courantes. En l'absence de facilités de financement bancaire, elle dépend du versement régulier des contributions de la part des parties concernées pour satisfaire ses besoins en liquidités.

d. Risque de crédit

La plupart des revenus de l'AMA sont générés par les contributions qui sont reconnues dans l'état des activités au moment de l'encaissement. Les revenus générés par les subventions sont estimés recouvrables dans leur totalité par l'AMA. L'AMA a des directives destinées à limiter son exposition au risque de crédit et d'investissement. L'AMA est exposée à un risque minimum de ses comptes recevables dû au fait que les montants importants proviennent du gouvernement du Québec et des impôts anticipés à récupérer. Les liquidités et les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance sont placés auprès d'importantes banques.

2. Estimation de la juste valeur

Au 31 décembre 2005, la juste valeur des liquidités, des actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, des débiteurs et autres actifs circulants, ainsi que des créanciers et charges à payer, n'était pas significativement différente de leur valeur comptable en raison de leur échéance proche de la date du bilan.

Annexe aux états financiers

31 décembre 2005 et 2004

4. Liquidités	2005 USD	2004 USD	2005 CHF	2004 CHF
Liquidités en espèces	7,840,739	5,943,826	10,305,013	6,771,807
Dépôts bancaires jusqu'à trois mois				
- en dollars US	12,207,000	2,150,000	16,043,550	2,449,497
- en dollars canadiens	861,079	334,629	1,131,708	381,243
- en francs suisses	380,434	-	500,001	-
	<u>21,289,252</u>	<u>8,428,455</u>	<u>27,980,272</u>	<u>9,602,547</u>

Les dépôts bancaires sont placés dans d'importantes banques suisses et canadiennes, soumis aux taux d'intérêts actuels sur des dépôts à terme jusqu'à 3 mois, et sur des comptes courants pour les liquidités en espèces.

5. Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance	2005 USD	2004 USD	2005 CHF	2004 CHF
Dépôts bancaires de plus de trois mois				
- en dollars US	-	7,268,000	-	8,280,440
- en Euros	2,367,382	3,460,225	3,111,429	3,942,238
	<u>2,367,382</u>	<u>10,728,225</u>	<u>3,111,429</u>	<u>12,222,678</u>

Les dépôts bancaires sont placés dans d'importantes banques suisses et canadiennes, soumis aux taux d'intérêts actuels sur des dépôts à terme de 3 mois à 12 mois.

6. Débiteurs	2005 USD	2004 USD	2005 CHF	2004 CHF
Débiteurs TVQ	273,366	272,623	359,283	310,600
Débiteurs TPS	681,109	662,725	895,175	755,044
Impôt anticipé à récupérer	162,043	40,832	212,972	46,520
Autres débiteurs	74,882	89,740	98,417	102,240
Garantie de loyer et cautions	132,541	107,252	174,197	122,192
Provision pour débiteurs douteux	(685,142)	(662,643)	(900,476)	(754,950)
	<u>638,799</u>	<u>510,529</u>	<u>839,568</u>	<u>581,644</u>

Le poste Garantie de loyer et cautions comprend un solde de liquidité de CHF 113,033 (USD 86,003) limité dans l'utilisation, étant donné qu'il sert de garantie pour les frais de carte de crédit de la société, un dépôt de garantie pour les locaux de Lausanne de CHF 27,195 (USD20,962), ainsi que pour les locaux du bureau régional d'Uruguay et l'appartement du directeur de ce bureau de CHF 33,969 (USD25,846).

Annexe aux états financiers 31 décembre 2005 et 2004

6a. Mouvement de la provision pour débiteurs douteux	2005 USD	2004 USD	2005 CHF	2004 CHF
Solde à l'ouverture	662,643	37,483	870,906	42,705
Allocation	22,499	662,643	29,570	754,950
Utilisée	-	(18,556)	-	(21,141)
Extournée	-	(18,927)	-	(21,564)
Solde à la clôture	685,142	662,643	900,476	754,950

La provision couvre l'éventuel non-remboursement de la taxe sur les produits et services perçue jusqu'au 31 décembre 2004 par le gouvernement canadien (TPS). Des démarches sont en cours pour clarifier le statut de l'AMA concernant la TPS. A la date d'émission de ces états financiers, il n'existait aucune indication permettant d'envisager son possible recouvrement. En 2005, l'attribution des taxes sur la valeur ajoutée a été ventilée à chacune des dépenses s'y rapportant. L'allocation de 2005 inclut une provision pour des dépenses concernant un ancien employé de l'AMA.

7. Autres actifs circulants	2005 USD	2004 USD	2005 CHF	2004 CHF
Charges payées d'avance	390,117	430,095	512,729	490,007
Charges payées d'avance - Jeux Olympiques	363,995	-	478,395	-
Charges payées d'avance - Jeux du Commonwealth	51,711	-	67,963	-
Intérêts à recevoir	66,600	74,912	87,532	85,348
Subventions de recherche scientifique payées d'avance 2001	279,356	597,879	367,155	681,164
Subventions de recherche scientifique payées d'avance 2002	129,000	160,083	169,544	182,383
Subventions de recherche scientifique payées d'avance 2003	22,295	129,017	29,302	146,989
Subventions de recherche scientifique payées d'avance 2004	381,087	415,152	500,859	472,984
Subventions de recherche scientifique payées d'avance 2005	550,476	-	723,486	-
Subventions de recherche en sciences sociales payées d'avance 2005	32,818	-	43,132	-
	2,267,455	1,807,138	2,980,097	2,058,875

Annexe aux états financiers 31 décembre 2005 et 2004

8. Immobilisations corporelles - Matériel informatique et de bureau

	Matériel informatique		Matériel de bureau		USD	Total
	USD	CHF	USD	CHF		CHF
Exercice clos le 31 décembre 2004						
Valeur comptable nette à l'ouverture	62,038	77,421	519,241	647,998	581,279	725,419
Acquisitions	76,722	87,409	8,913	10,155	85,635	97,564
Cessions	(1,866)	(2,125)	(4,865)	(5,544)	(6,731)	(7,669)
Amortissement	(79,019)	(98,865)	(250,752)	(313,730)	(329,771)	(412,595)
Différences de change	-	2,098	-	(28,378)	-	(26,280)
Valeur comptable nette à la clôture	57,875	65,938	272,537	310,501	330,412	376,439
Au 31 décembre 2004						
Coût	389,501	523,038	1,031,966	1,422,169	1,421,467	1,945,207
Amortissements cumulés	(331,626)	(448,003)	(759,429)	(1,009,189)	(1,091,055)	(1,457,192)
Différence de change	-	(9,097)	-	(102,479)	-	(111,576)
Valeur comptable nette	57,875	65,938	272,537	310,501	330,412	376,439
Exercice clos le 31 décembre 2005						
Valeur comptable nette à l'ouverture	57,875	65,938	272,537	310,501	330,412	376,439
Acquisitions	41,013	53,903	21,414	28,144	62,427	82,047
Amortissements	(45,106)	(55,599)	(249,477)	(307,510)	(294,583)	(363,109)
Différences de change	-	6,445	-	27,315	-	33,760
Valeur comptable nette à la clôture	53,782	70,687	44,474	58,450	98,256	129,137
Au 31 décembre 2005						
Coût	430,514	576,941	1,053,380	1,450,313	1,483,894	2,027,254
Amortissements cumulés	(376,732)	(503,602)	(1,008,906)	(1,316,699)	(1,385,638)	(1,820,301)
Différence de change	-	(2,652)	-	(75,164)	-	(77,816)
Valeur comptable nette	53,782	70,687	44,474	58,450	98,256	129,137

Annexe aux états financiers 31 décembre 2005 et 2004

9. Immobilisations incorporelles

	USD	Logiciels CHF
Exercice clos le 31 décembre 2004		
Valeur comptable nette à l'ouverture	-	-
Acquisitions	<u>909,879</u>	<u>1,036,626</u>
Valeur comptable nette à la clôture	<u>909,879</u>	<u>1,036,626</u>
Au 31 décembre 2004		
Coût	909,879	1,036,626
Amortissements cumulés	-	-
Différences de change	<u>-</u>	<u>-</u>
Valeur comptable nette	<u>909,879</u>	<u>1,036,626</u>
Exercice clos le 31 décembre 2005		
Valeur comptable nette à l'ouverture	909,879	1,036,626
Acquisitions	413,186	543,047
Amortissements	(153,749)	(189,514)
Différences de change	<u>-</u>	<u>146,662</u>
Valeur comptable nette à la clôture	<u>1,169,316</u>	<u>1,536,821</u>
Au 31 décembre 2005		
Coût	1,323,065	1,579,673
Amortissements cumulés	(153,749)	(189,514)
Différences de change	<u>-</u>	<u>146,662</u>
Valeur comptable nette	<u>1,169,316</u>	<u>1,536,821</u>

Le montant total des immobilisations incorporelles est lié au projet ADAMS et à d'autres logiciels. Cela représente la base du logiciel nécessaire pour satisfaire les exigences du Code mondial antidopage concernant le suivi et la gestion des activités de contrôle par ADAMS. Cet actif intangible permettra un suivi et une gestion plus efficace des tests. La mise en place a été achevée en 2005. Cet actif intangible est amorti sur une durée de 4 ans.

Les immobilisations incorporelles comprennent un montant de CHF 79,537 (USD 61,000) au 31 décembre 2005, et de CHF 1,036,626 (USD 909,879) au 31 décembre 2004 pour des logiciels dont la mise en place n'est pas achevée.

Annexe aux états financiers 31 décembre 2005 et 2004

10. Charges à payer	2005 USD	2004 USD	2005 CHF	2004 CHF
Passifs transitoires	557,528	212,036	732,754	241,573
Charges de laboratoires à payer	-	224,770	-	256,081
Subventions de projets de recherche scientifique 2001 à payer	216,718	72,033	284,831	82,068
Subventions de projets de recherche scientifique 2002 à payer	108,714	143,035	142,882	162,960
Subventions de projets de recherche scientifique 2003 à payer	30,501	69,155	40,087	78,789
Subventions de projets de recherche scientifique 2004 à payer	130,227	-	171,156	-
	<u>1,043,688</u>	<u>721,030</u>	<u>1,371,710</u>	<u>821,470</u>

11. Capital de fondation

Le capital de fondation est défini dans les statuts comme un montant fixe de CHF 5,000,000.

12. Contributions annuelles	2005 USD	2004 USD	2005 CHF	2004 CHF
2002 Autorités publiques et gouvernements	-	789,167	-	987,372
2002 Comité International Olympique (CIO)	1,853	615,044	2,284	769,517
2003 Autorités publiques et gouvernements	82,336	866,872	101,489	1,084,593
2003 Comité International Olympique (CIO)	84,188	1,707,830	103,772	2,136,764
2004 Autorités publiques et gouvernements	112,666	9,499,262	138,875	11,885,069
2004 Comité International Olympique (CIO)	1,456,298	8,158,059	1,795,063	10,207,013
2005 Autorités publiques et gouvernements	10,098,079	-	12,447,103	-
2005 Comité International Olympique (CIO)	8,868,080	-	10,930,981	-
	<u>20,703,500</u>	<u>21,636,234</u>	<u>25,519,567</u>	<u>27,070,328</u>

13. Subventions

L'AMA bénéficie du soutien important de deux gouvernements. Le gouvernement canadien accorde à l'AMA une subvention en espèces pour un montant total de CAD 10 millions, indexés sur une durée de 10 ans, et exempte l'AMA de tout impôt sur le revenu. Le gouvernement du Québec accorde également CAD 5 millions, indexés sur une période de 10 ans, et exempte l'AMA de tout impôt sur le revenu et de la taxe sur la valeur ajoutée. Les subventions sont en fait payées en une fois par une organisation, Montréal International, formée des deux gouvernements susmentionnés. Les subventions sont soumises aux conditions suivantes: l'AMA maintient son siège opérationnel permanent à Montréal, maintient un minimum de 17 à 25 employés, fournit ses comptes trimestriels non audités et ses comptes annuels audités, ses budgets et rapports d'activités, et continue la mission qu'elle s'est fixée. Le but de ces subventions gouvernementales est d'encourager et de soutenir à long terme les activités de l'AMA.

En 2002, la subvention totale était de CHF 2,533,440 (USD 1,828,011) représentant le versement initial. Les versements restants, en dollars canadiens, sont répartis de façon égale sur 7 ans.

	2005 USD	2004 USD	2005 CHF	2004 CHF
Montant total de la subvention de Montréal International	<u>1,264,175</u>	<u>1,130,272</u>	<u>1,558,249</u>	<u>1,414,148</u>

Annexe aux états financiers 31 décembre 2005 et 2004

14. Autres revenus

Les frais d'accréditation de laboratoires et de ré-accréditation sont de CHF 363,523 (USD 292,322) pour 2005 et de CHF 163,157 (USD 130,405) pour 2004.

15. Salaires et autres charges de personnel	2005 USD	2004 USD	2005 CHF	2004 CHF
Salaires	3,119,243	2,642,169	3,844,843	3,305,768
Charges sociales et autres avantages salariaux	2,007,758	1,820,327	2,474,805	2,277,515
Contribution au plan à primauté de prestation	77,031	44,540	94,950	55,726
Personnel temporaire	16,860	49,432	20,782	61,848
Frais de recrutement	15,909	8,490	19,610	10,622
	<u>5,236,801</u>	<u>4,564,958</u>	<u>6,454,990</u>	<u>5,711,479</u>

Le nombre de personnes employées était de 54 au 31 décembre 2005 (2004: 45 personnes employées).

Engagements de prévoyance

La plupart des employés de l'AMA sont basés au bureau de Montréal. L'AMA accorde à tous ses employés un pourcentage de leur salaire comme contribution à leur plan de prévoyance. Etant donné que l'AMA n'a pas d'autre obligation une fois le paiement effectué, ces coûts sont considérés comme des avantages extra-salariaux annexés et sont inclus dans Salaires et autres frais de personnel dans l'état des activités durant la période où ils sont réalisés. Les engagements de prévoyance pour les employés de l'AMA à Tokyo sont couverts par le gouvernement japonais. Pour les employés de son bureau en Afrique du Sud, l'AMA contribue avec ses employés au plan de pension gouvernemental. Pour les employés de l'AMA en Suisse, l'obligation de retraite se qualifie comme un plan de prévoyance de primauté des prestations. Ce dernier est financé par l'AMA et les employés concernés par le biais d'une fondation financièrement indépendante. Au vu du petit nombre d'employés concernés par ce plan, aucune valorisation actuarielle n'a été effectuée pour des raisons de matérialité.

16. Subventions de projets de recherche	2005 USD	2004 USD	2005 CHF	2004 CHF
Subventions de recherche scientifique	3,743,327	2,997,741	4,614,103	3,750,645
Subventions de recherche en sciences sociales	2,421	-	2,984	-
Total subventions de projets de recherche	<u>3,745,748</u>	<u>2,997,741</u>	<u>4,617,087</u>	<u>3,750,645</u>
Subventions de projets de recherche				
Subventions de projets de recherche comptabilisées	3,745,748	2,997,741	4,617,087	3,750,645
Paiements d'avance (mouvement)	92,901	132,913	114,512	166,295
Charges à payer (mouvement)	(201,936)	(42,224)	(248,911)	(52,829)
Total subventions de projets de recherche payées	<u>3,636,713</u>	<u>3,088,430</u>	<u>4,482,688</u>	<u>3,864,111</u>

Annexe aux états financiers 31 décembre 2005 et 2004

17. Transactions avec des parties liées

Les transactions avec des autorités publiques et d'autres organisations, y compris le Mouvement Olympique, sont présentées séparément dans ces états financiers. Les membres du Conseil de Fondation, le Président et le Comité exécutif de l'AMA ne sont pas rémunérés par la Fondation. Toutefois, l'AMA couvre l'ensemble des dépenses liées à l'accomplissement de leurs tâches, en particulier les frais de voyage, hôtels, repas et indemnités journalières pour frais. Ces dépenses sont incluses dans la rubrique Frais de voyage et de logement dans l'état des activités.

Rémunération de la direction opérationnelle:	2005 USD	2004 USD	2005 CHF	2004 CHF
Salaires	1,462,994	1,356,449	1,803,317	1,697,131
Bénéfices et avantages sociaux	656,967	640,467	809,791	801,325
Contribution au plan à primauté de prestation	55,658	48,008	68,605	60,066
	<u>2,175,619</u>	<u>2,044,924</u>	<u>2,681,713</u>	<u>2,558,522</u>

La direction opérationnelle de l'AMA est définie comme étant l'ensemble des directeurs de l'Agence. Il y a onze directeurs au 31 décembre 2005 (2004: 10 directeurs).

18. Engagements

Le montant des paiements futurs minimum liés à des leasings opérationnels non résiliables sont les suivants:

Engagements de leasings opérationnels sans éléments hors location	2005 USD	2004 USD	2005 CHF	2004 CHF
Moins d'un an	472,629	475,309	621,172	541,520
Entre un an et 5 ans	1,769,806	1,735,646	2,326,040	1,977,426
Plus de 5 ans	517,241	970,467	679,805	1,105,654
	<u>2,759,676</u>	<u>3,181,422</u>	<u>3,627,017</u>	<u>3,624,600</u>

Les obligations ci-dessus concernent:

- Bureau de Montréal, bail jusqu'en février 2012
- Bureau de Lausanne, bail résiliable tous les 6 mois
- Bureau de Tokyo, bail jusqu'en février 2006

Engagements de leasings opérationnels incluant des paiements pour des éléments hors location	2005 USD	2004 USD	2005 CHF	2004 CHF
Moins d'un an	846,000	865,761	1,111,890	986,362
Entre un an et 5 ans	1,745,040	2,663,040	2,293,490	3,034,001
Plus de 5 ans	-	-	-	-
	<u>2,591,040</u>	<u>3,528,801</u>	<u>3,405,380</u>	<u>4,020,363</u>

Les obligations ci-dessus sont liées au contrat de service CGI Technology jusqu'en mars 2009, et au contrat de service HP Technology jusqu'en mars 2005.

Annexe aux états financiers 31 décembre 2005 et 2004

Engagements de recherche scientifique et en sciences sociales

Les subventions de recherche scientifique et en sciences sociales peuvent être engagées sur plusieurs années par la signature de contrats de subventions de recherche incluant la recherche des années à venir pour certains projets. Les montants y relatifs, à la fin de l'année, sont les suivants:

	2005 USD	2004 USD	2005 CHF	2004 CHF
Moins d'un an	2,827,119	2,699,773	3,484,766	3,075,854
Entre un an et 5 ans	1,050,330	1,103,140	1,380,439	1,256,809
Plus de 5 ans	-	-	-	-
	<u>3,877,449</u>	<u>3,802,913</u>	<u>4,865,205</u>	<u>4,332,663</u>

19. Engagements conditionnels

A la fin de 2005, l'AMA a pour CHF 5,041,050 (USD 3,835,566) et pour 2004 CHF 2,263,791 (USD 1,987,000) d'engagements conditionnels. Ce montant concerne toutes les subventions pour projets de recherche qui dépendent de l'une ou plusieurs des approbations suivantes: approbation éthique du gouvernement du pays où le laboratoire responsable de la recherche est situé ou signature du contrat de recherche par le laboratoire. 80% des subventions octroyées est dû à l'obtention de l'approbation et devrait, selon tout vraisemblance, avoir lieu au courant de l'année 2006.

Bureaux de l'AMA dans le monde

Agence mondiale antidopage (AMA)

www.wada-ama.org
info@wada-ama.org

Bureau principal

Tour de la Bourse
800, Place Victoria (Bureau 1700)
Case postale 120
Montréal (Québec) H4Z 1B7
Canada

Tél.: +1.514.904.9232
Fax: +1.514.904.8650

Bureau régional africain

8e étage
Protea Assurance Building
Greenmarket Square
Le Cap, 8001
Afrique du Sud

Tél.: +27.21.483.9790
Fax: +27.21.483.9791

Bureau régional Asie/Océanie

c/o Institut Japonais
des Sciences du Sport
3-15-1 Nishigaoka, Kita-Ku
Tokyo
115-0056 Japon

Tél.: +81.3.5963.4321
Fax: +81.3.5963.4320

Bureau régional européen

Avenue du Tribunal-Fédéral 34
1005 Lausanne
Suisse

Tél.: +41.21.343.43.40
Fax: +41.21.343.43.41

Bureau régional d'Amérique latine

Centre mondial du commerce de
Montevideo
Tour II
Unité 712 - 18e étage
Calle Luis A De Herrera 1248
Montevideo, Uruguay